Government of Canada | Gouvernement du Canada

Government Response to the Fourth Report of the Standing Committee on Industry

Productivity and Innovation: A Competitive and Prosperous Canada

Canada

102-03584/

Government Response to the Fourth Report of the Standing Committee on Industry

Productivity and Innovation:
A Competitive and Prosperous Canada

This publication is also available electronically on the World Wide Web at the following address:
http://strategis.gc.ca/productivity

This publication can be made available in alternative formats upon request.
Contact the Information Distribution Centre at the numbers listed below.

For additional copies of this publication, please contact:

Information Distribution Centre
Communications Branch
Industry Canada
Room 205D, West Tower
235 Queen Street
Ottawa ON K1A 0H5

Tel.: (613) 947-7466
Fax: (613) 954-6436
E-mail: **publications@ic.gc.ca**

Permission to Reproduce. Except as otherwise specifically noted, the information in this publication may be reproduced, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from Industry Canada, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that Industry Canada is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of, Industry Canada.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail:
copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca

Cat. No.C2-521/2000
ISBN 0-662-65190-1
53169B

20% recycled material

Minister of Industry Ministre de l'Industrie

Ottawa, Canada K1A 0H5

The Honourable L'honorable
John Manley P.C., M.P. c.p., député

Ms. Susan Whelan
Chair, Standing Committee on Industry
231 Confederation Building
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Ms. Whelan:

Pursuant to Standing Order 109 of the House of Commons, I am pleased to respond on behalf of the Government to the recommendations contained in the Fourth Report of the Standing Committee on Industry, *Productivity and Innovation: A Competitive and Prosperous Canada,* as tabled in the House of Commons on April 11, 2000.

I would like to thank you and the members of the Industry Committee for a solid piece of work, highlighting the importance of productivity and innovation to the Canadian economy. Indeed, the substance and tone of the Committee's recommendations reinforce the Government's current direction, and will assist us in further attaining productivity gains and innovation objectives.

The Government very much supports the priority your Committee places on improved productivity (outputs and indicators) and helping to create a business climate more conducive to R&D and greater innovation. These components for growth, along with a renewed commitment to the manufacturing and small business sectors, will go a long way to ensure prosperity and position Canada to an even greater competitive advantage in the future.

Yours very truly,

John Manley

Canada

CONTENTS

Chapter 1 — Canadian Productivity and International Comparisons 1

Chapter 2 — Productivity in Industrialized Economies: What Happened Post-1973? 3

Chapter 3 — Productivity in Canadian Manufacturing: What Went Wrong? What Went Right? 5

Chapter 4 — Small and Medium-Sized Businesses 8

Chapter 5 — Productivity, Competitiveness and Prosperity 9

Chapter 6 — Economic Forces Driving Productivity 9

Chapter 7 — Innovation, Innovation Systems and Intellectual Property 14

Chapter 8 — Human Capital 16

Chapter 9 — Macro-Economic Conditions and Taxation 18

Chapter 10 — Eco-Efficiency and the Knowledge Economy 20

Chapter 11 — The Agriculture and the Agri-Food and Beverage Processing Sectors 24

Chapter 12 — The Forest Products Sector 25

Chapter 13 — The Mineral and Metal Products Sector 25

Chapter 14 — The Oil and Gas Sector 26

Chapter 15 — The Petroleum Products Sector 26

Chapter 16 — The Shipbuilding Sector 27

Chapter 17 — The Automobile Sector 29

Chapter 18 — The Aerospace Sector 30

Chapter 19 — The Information and Communications Technologies Sector 30

Chapter 20 — The Bio-Technology Sector 35

GOVERNMENT RESPONSE

CHAPTER 1 — CANADIAN PRODUCTIVITY AND INTERNATIONAL COMPARISONS

Recommendation 1

That the Government of Canada broaden its innovation agenda as set out in Budget 2000 with the objective of raising the business sector's productivity growth rates above the average posted by the G-7 countries on a consistent year-to-year basis.

Response

The Government recognizes that there is a need to continuously improve the growth rates of productivity in Canada's business sector in order to enhance its international competitiveness.

The main determinants of productivity are: the level of innovation; the accumulation of physical and human capital; and business environment. There are two types of technological innovation that are determined by different sets of factors: (i) fundamental innovation — consisting of the invention of new products or processes — is determined by investment in research and development (R&D) and the accumulation of human capital; and (ii) applied innovation — consisting of the use of existing products or processes in a new way — is determined by investment in R&D, the accumulation of physical capital (machinery and equipment), and the diffusion of innovation (locally and globally). Innovation takes place outside of the technological domain as well. In fact, according to Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), firms' expenditures on non-technological innovations in such areas as management, marketing, and distribution are much more extensive than those on technological innovations.

The Government's current Innovation Strategy — based on knowledge infrastructure, commercialization of knowledge, human resources, and business environment — will address all factors contributing to innovation and, thus, to productivity.

The Government believes that, by taking measures to enhance the innovation environment in Canada, the economic agenda set out in Budget 2000 should result in an increase in the business sector's productivity growth rate in the long run. The Government, however, will continue to develop new initiatives that may further contribute to this effort.

Recommendation 2

That the policy initiatives flowing from the Government of Canada's innovation agenda be designed to provide an advantage for the manufacturing and small and medium-sized business sectors.

Response

As the Committee points out, small and medium-sized enterprises (SMEs) in Canada are largely responsible for the increase in business start-ups and employment over the past three decades.

The Government therefore agrees that its innovation agenda should provide SMEs with policies, programs, and information to help them grow and prosper.

As noted by the Committee, realizing the critical role of SMEs in wealth and employment creation in Canada, the Government has instituted a number of new measures in Budget 2000 to support them. In addition to these measures, and some smaller projects funded under Technology Partnership Canada and the Industrial Research Assistance Program, mention should also be made of the following programs and services specially designed to assist SMEs:

(i) The Canada Community Investment Plan: a $20-million, seven-year program designed to improve access to risk capital by small and medium-sized growth-oriented businesses, primarily in small communities.

(ii) Innovation Loans: created by the Business Development Bank of Canada to help innovative businesses position themselves to take advantage of new markets and new technologies available to today's players. Qualified applicants can obtain up to $100 000 to develop foreign markets.

(iii) Revolving Loan Funds: established by Western Economic Diversification Canada with a focus on innovative arrangements with financial institutions to administer, on commercial terms, loan funds for key emerging industries to facilitate access to capital by SMEs in Western Canada.

(iv) Doing Business via the Information Highway — the Government On-Line initiative: a series of programs and services designed by the Government of Canada to help Canadians access services on-line. An example of such services is Industry Canada's Innovation Portal, which provides one-stop Internet access to Canadian information, expertise, and resources for SMEs to assist them in becoming more innovative. The portal also provides access to the Innovation Toolkit, a next-generation Internet diagnostic that help firms identify their needs and the best courses of action to improve their innovation performance.

Ongoing review will identify other needs in the future, and the Government will ensure that they will be addressed in a timely fashion in order that SMEs will be able to continue to develop and thrive in Canada.

CHAPTER 2 — PRODUCTIVITY IN INDUSTRIALIZED ECONOMIES: WHAT HAPPENED POST-1973?

Recommendation 3

That the Government of Canada design its industrial policies to stimulate business sector investment in physical capital, in particular machinery and equipment, with the aim of raising Canada's investment rate above that of the G-7 country average.

Response

Among the major drivers of productivity, investment in physical capital, especially in machinery and equipment, plays a key role. Furthermore, when measured as a share of Gross Domestic Product (GDP), investment in machinery and equipment appears to be strongly correlated with growth in productivity. This type of investment often embodies the latest technologies in production processes and, when coupled with a highly skilled work force and effective industrial organization, will lead to gradual improvement in productivity (output per hour worked) and eventually in the standards of living.

Although Canada has lagged behind in the level of machinery and equipment spending as a percentage of GDP relative to the OECD average during 1980–1996, more recent statistics point to an improvement of more than one percentage point of GDP in this indicator during 1996–1998. However, the Government recognizes the need to improve Canada's investment performance record in this key indicator and has recently articulated its policies in Industry Canada's *Report on Plans and Priorities* (*cf.* 2000–01 Estimates, Part III, p. 41), which will focus on:

> ". . . [improving] the domestic and international investment climate by adopting competitive, efficient and fair marketplace laws and regulations for both businesses and consumers [;] . . . strengthening the competition law; implementing policies to address investment barriers related to intellectual property, patent protection and risk management; harmonizing with other jurisdictions; promoting Canadian standards; and participating in bilateral, regional and multilateral trade and investment treaties . . . ."

Recommendation 4

That the Government of Canada in cooperation with the provinces and municipalities increase investment in public infrastructure in transportation networks.

Response

The federal government recently took steps to address the needs of the Canadian transportation network. On February 28, 2000, the Minister of Finance announced a $2.65-billion multi-year physical infrastructure program, which includes up to $600 million for strategic highway

infrastructure. Specifically, Budget 2000 allocated $100 million in 2000–01, $350 million in 2001–02, and $550 million annually for the next four years. Of the $550 million per year for the later years, $400 million will be allocated for municipal infrastructure in cities and rural communities across Canada (including affordable housing, green infrastructure, and local transportation), and up to $150 million for strategic highway infrastructure.

The new infrastructure program will, therefore, include both municipal and strategic highway infrastructure, and provide opportunities for the federal government to work in partnership with other levels of government. In particular, the federal government will work with provinces and territories to identify those parts of the National Highway System that, because of growing traffic and increasing trade, need immediate attention. This will result in a safer and more efficient highway system for all Canadians. Furthermore, the highway component will foster innovative techniques and multiple partnerships that will increase the efficiency and safety of the national transportation system as well as enhance its sustainability and reliability. The formal negotiation process for the new infrastructure program is expected to commence this summer and should lead to the signing of the federal-provincial-territorial agreements by the end of 2000.

Recommendation 5

That the Government of Canada improve data collection on productivity and its measurement in the services sector and communicate to Canadians the importance of productivity to quality of life.

Response

The measurement of productivity, especially in the services sector, is a complex and difficult task. The Government, including Statistics Canada, continues to look for ways to improve data measurement in this area. To illustrate, Industry Canada has two projects underway with leading productivity experts in academia in both Canada and the United States on improving the underlying methodology used to calculate productivity in the services sector. These projects are on the cutting edge of productivity measurement.

The Government is committed to continuing its efforts to inform Canadians of the importance of productivity to quality of life. For example, Industry Canada, the Department of Finance and Statistics Canada contributed funds and research work to the Centre for the Study of Living Standards January 2000 conference on productivity. Many government departments will be expanding our understanding of productivity by undertaking research over the next few years as part of the Policy Research Initiative's *Economic and Social Aspects of Productivity Project*. This project includes research on the role of social policies and programs in productivity. Research work under the Policy Research Initiative is being widely disseminated. Industry

Canada, in partnership with the Centre for the Study of Living Standards, will be holding a workshop on productivity in September 2000. In addition, Industry Canada has commissioned the Centre for the Study of Living Standards to produce a new journal on productivity. The first issue is set to debut this year. The journal will be produced twice annually and its contents will be current, covering all key aspects of productivity.

CHAPTER 3 — PRODUCTIVITY IN CANADIAN MANUFACTURING: WHAT WENT WRONG? WHAT WENT RIGHT?

Recommendation 6

That the Government of Canada ensure that the application process for research and development tax credits by small and medium-sized businesses is streamlined and made user-friendly.

Response

Since the Minister's Vancouver "Building Partnerships" conference, held in June 1998, the Canadian Customs and Revenue Agency (CCRA) has received feedback from SMEs and made substantial improvements in the administration of the Scientific Research and Experimental Development (SR&ED) program. SMEs have historically been and continue to be the largest portion of the SR&ED clientele. These businesses represent 75 percent of the approximately 11,000 claimants that annually utilize the SR&ED program.

CCRA now processes 82 percent of refundable claims from SMEs within the 120-day target. This is a significant improvement compared with two years ago, when 36 percent were processed within this target period. Some of the measures undertaken by the CCRA to enable the participation of SMEs in the SR&ED program include the introduction of a streamlined application form, specifically for the use of small R&D performers. In addition, a number of services such as pre-claim project review and account executives have been implemented to enable companies to file better claims and reduce processing time. These measures are in addition to the information sessions and first-time filer services that CCRA have provided for some time. The CCRA has also implemented a dispute-resolution mechanism designed to provide an easy way for SME claimants to resolve any disputes that may arise.

CCRA recently concluded focus group testing and is planning a survey of SMEs in cooperation with l'Association de la recherche industrielle du Québec. This survey is intended to identify issues and will compliment activities such as the ongoing series of tax practitioners' workshops that are being held across the country.

Recommendation 7

That the Government of Canada perform an information and demonstration service for Canadian businesses with respect to emerging and new technologies and processes with the objective of facilitating their transfer and adoption in Canada.

Response

The Government of Canada has put in place a number of initiatives that support the transfer of technologies. These include:

- The National Research Council's (NRC's) Industrial Research Assistance Program is a network of several hundred technical advisors across Canada who are available to assist Canadian firms in adopting and upgrading their production processes. This program also provides financial assistance to businesses to support R&D in manufacturing.

- NRC's Canadian Technology Network (CTN) is a national network of technology and related business service providers, providing innovative Canadian companies quick and personal access to expertise, advice and information to meet technology and related business challenges. CTN has more than a thousand members, including industry associations, research organizations, governments, universities and colleges.

- NRC's Research and Technology Development Program supports research in manufacturing.

- NRC's Technology and Industry Support Program connects companies to new technologies and advice.

- Industry Canada's Technology Partnerships Canada program aims to help Canadian firms in moving research from being precompetitive to commercializable through shared-costs approaches.

- PRECARN, a national industry-led consortium, acts as a facilitator in bringing together technology users, suppliers, developers and researchers. The Government of Canada continues to support this initiative by providing an additional $20 million to support Phase III of PRECARN's program for research and development.

The Government of Canada also provides and disseminates information to businesses via Industry Canada's Web site, *Strategis*. This includes:

- The Advanced Manufacturing Web site contains the Solutions for Advanced Manufacturing database of technology providers.

- The National Expertise index lists thousands of university and government researchers in manufacturing, materials and process technology development.

- The Canadian Patent Database is a searchable database of more than 1.4 million patent documents and includes links to Intellectual Property/Patent Offices of some 30 countries, including the U.S. Patent and Trademark Office, the U.S. Copyright Office and the European Patent Office.

Recommendation 8

That the Government of Canada provide incentives for technology adoption that are specifically designed to enhance innovation in the manufacturing sector and in small and medium-sized businesses.

Response

The definition of *scientific research and experimental development* that is used by Canada is consistent with the international definition of SR&ED, including the one adopted by OECD. On the other hand, innovation is a broad concept and includes many types of expenditures, including those on SR&ED and other activities. Any expansion of the parameters of the SR&ED program to include expenditures on innovation would increase the costs of the program beyond what the Government could reasonably afford. Annually, about $1.4 billion in tax credits are claimed by some 11 000 businesses that perform SR&ED.

The Government has chosen to direct the tax assistance to SR&ED, i.e., basic research, applied research, and experimental development. The policy rationale for limiting the tax incentive program to SR&ED expenditures is that these activities have the greatest need for public support and the justification for such support is the strongest. These activities have large spillover benefits to the economy.

Even though the SR&ED tax incentive program does not apply specifically to innovation, the Government recognizes that it is important for Canada to develop an innovative economy. That is why the Government is increasing its support for the kind of ground-breaking research that will provide new ideas, products and services and generate continued economic growth in Canada. Budget 2000 included more than $4.1 billion worth of targeted investments in 1999–2000 and the next three years.

Although the Government does not provide incentives for technology adoption per se, there are government programs to encourage innovation in the manufacturing sector and in SMEs. Technology Partnerships Canada (TPC) makes strategic investments in technological development in order to increase economic growth, creating jobs and wealth, and supporting sustainable development. TPC advances and supports government initiatives by investing strategically in research, development and innovation in order to encourage private sector

investment, and so maintain and grow the technology base and technological capabilities of Canadian industry. TPC also encourages the development of SMEs in all regions of Canada. TPC Eligible Areas include advanced manufacturing and processing technologies, and advanced materials processes and applications.

The Industrial Research Assistance Program (IRAP) of the National Research Council provides technical assistance to Canadian SMEs to help boost their productivity, profitability and international competitiveness. IRAP also provides project management and financial assistance for a variety of small-scale initiatives. The goal is to ensure that the technology enhancement project contributes new and useful information to the company and that it improves performance. Approximately 10 000 clients receive advice each year from IRAP, including some 3500 whose technical projects are co-funded by IRAP.

Regional agencies also work to seek to improve the productivity and competitiveness of SMEs by improving their access to innovation and technology. For example, both the Atlantic Canada Opportunities Agency and the Canada Economic Development for Quebec Regions have programs to assist SMEs in this regard.

CHAPTER 4 — SMALL AND MEDIUM-SIZED BUSINESSES

Recommendation 9

That the Government of Canada study the corporate tax regime, including Budget 2000 proposals, in terms of the incremental tax burden it may impose on small and medium-sized businesses. The objective of the study would be to ensure that Canadian entrepreneurs do not face a stiff tax penalty for growing their businesses and thus retain the incentive to contribute further to the Canadian economy.

Response

Growing businesses are important to Canada because they are the source of new ideas, new forms of competitive advantage and new jobs. The future economic health of Canada depends on the country's ability to achieve greater success through the growth of these small businesses.

However, small businesses have greater difficulty in obtaining adequate financing than larger firms, which impedes their ability to grow. As a result, the federal income tax system contains several special provisions that reduce the need for external financing as well as encourage investment in small businesses.

Reduced corporate tax rates allow them to retain more after-tax earnings for re-investment. In addition to reduced statutory income tax rate, various other tax measures reduce the corporate tax burden on small business income, thereby encouraging investment and helping small businesses to access the capital they need to grow. These measures include a $500 000 lifetime capital gains exemption for small business shares and an enhanced SR&ED tax credit.

In Budget 2000, the Government announced its intention to reduce, within five years, the federal corporate income tax rate from 28 percent to 21 percent on business income not currently eligible for special tax treatment, and that, as an initial step, effective January 1, 2001, the federal corporate income tax rate on such income will be reduced by one percentage point. In addition, beginning in January 2001, small businesses currently paying tax at the general 28-percent rate will benefit from the new 21-percent corporate tax rate on business income between $200 000 and $300 000. These proposals will significantly reduce the incremental income tax burden faced by growing small businesses.

CHAPTER 5 — PRODUCTIVITY, COMPETITIVENESS AND PROSPERITY

Recommendation 10

That the ministers of Industry and Finance jointly undertake a study of the floating Canadian dollar as it applies to the Canadian economy, devoting specific attention to its impact on the productivity and competitiveness of Canada's business sector.

Response

At this time, the Government has no plans to undertake such a study or to alter its policy on the exchange rate. Nonetheless, the Government, in its ongoing analysis of the economy, does look at the relationship between movements in the exchange rate and Canada's productivity and international competitiveness.

CHAPTER 6 — ECONOMIC FORCES DRIVING PRODUCTIVITY

Recommendation 11

That the Government of Canada pursue with the provinces an improved agreement on internal trade that would remove remaining barriers to interprovincial trade and include a dispute-settlement mechanism and enforcement provisions modelled on those of the North American Free Trade Agreement, but adapted to the national context.

Response

The Government of Canada is committed to improving the Agreement on Internal Trade (AIT). To this end, the Committee on Internal Trade (CIT), composed of the federal, provincial and

territorial ministers responsible for internal trade, met on April 28, 2000, in a continuing effort to improve the disciplines under AIT. Ministers discussed the future direction of the Agreement, and agreed that the first order of priority was the implementation of outstanding obligations. Ministers also approved a process of consultations with business, non-government and academic groups to identify pragmatic and useful ways for improving internal trade, notably through AIT.

The Government of Canada has taken a lead role in bringing to a successful conclusion the negotiations on the outstanding obligations under AIT. These commitments are: the extension of procurement disciplines to crown corporations, clarification and improvement of the Code of Conduct on Incentives, and the negotiation of an energy chapter.

The Government of Canada is committed to taking an active role in identifying priorities for the negotiation of an improved AIT. As mentioned above, ministers have approved a consultations process for the next year that will assist the parties to AIT in establishing priorities for future negotiations. The consultations process will consist of a series of three regional sessions, to be held in Saskatoon, Moncton and Montréal, and will culminate in a national conference to be held in Ontario. CIT has agreed to meet in the fall of 2000 to address the outstanding obligations under AIT and to hold its annual meeting in April 2001.

AIT contains dispute-resolution provisions that are broadly similar to those of the North American Free Trade Agreement (NAFTA). Both agreements provide a government-to-government dispute-resolution process, with the possibility of retaliation where a party has failed to implement panel recommendations. To date, there have been only two government-to-government complaints under the AIT that have reached the panel stage. In both cases, the panel determined that the measure in question was inconsistent with AIT and recommended that the party complained against act to remove the inconsistency. Officials prepared a report evaluating the dispute-resolution process following the first complaint under AIT and recommended changes to streamline the process and improve its fairness and transparency. Ministers, at their April meeting, endorsed the report recommendations, and the dispute-resolution process has been identified as a potential area of discussion for consultations process to be held over the next year.

Under AIT, a person may request the assistance of a government to pursue a complaint under any of the sectoral chapters. Where a government is not prepared to act on the person's behalf, he or she may pursue a complaint, provided that an independent screener rules that the complaint is not frivolous or vexatious. AIT permits the award of the costs to a person for pursuing a complaint, to an established limit, however, it does not provide for compensation. To date, two person-to-government complaints have been initiated. In both cases the screener has ruled the case to be frivolous, thereby terminating the dispute-resolution process. The role of the screener is an issue for examination to ensure that the person-to-government dispute-resolution process operates as intended.

Recommendation 12

That the Government of Canada modernize its legislative framework in the financial services sector with the objective of enhancing productivity.

Response

The legislation governing Canada's federally regulated financial institutions is subject to review every five years. However, in order to keep up with a rapidly changing environment, the Government has actually made changes to the regulatory framework four times in the last decade.

In December 1996 the Government established the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector. After extensive study and consultations, in September 1998 the Task Force presented the Government with 124 recommendations that were subsequently reviewed by two parliamentary committees. Both committees tabled their reports in December 1998, and both were generally supportive of the majority of the Task Force's recommendations. Taking all these recommendations into consideration, the Government released in June 1999 a policy statement titled *Reforming Canada's Financial Services Sector: A Framework for the Future.* Legislation to implement that new policy framework was introduced in the House of Commons on June 13, 2000 (Bill C-38). The legislation is complemented by a number of government policy statements and non-legislative initiatives, as well as merger review guidelines that were also released on June 13.

The legislative and policy proposals are articulated around four principles, which together will contribute to improve productivity. They are:

Promoting efficiency and growth with:

- a new definition of widely held ownership that provides greater scope for strategic alliances and joint ventures with significant share exchanges;
- a new holding company regime to provide greater structural flexibility; and
- an examination of capital taxation policy with the provinces.

Fostering domestic competition by:

- encouraging new entrants with liberalized ownership rules and lower minimum capital requirements;
- facilitating the ability of the credit unions to compete by allowing a restructuring of their system;

- expanding access to the payment system to provide additional competition in deposit-like services; and

- allowing foreign banks to offer services to businesses and individual consumers via branches in addition to subsidiaries.

Empowering and protecting consumers of financial services with:

- measures to improve access to financial services regardless of income or place of residence, including a low-cost account and a process to govern branch closures;

- a Financial Consumer Agency of Canada to strengthen oversight of consumer protection measures and expand consumer education activities;

- an independent Canadian Financial Services Ombudsman;

- measures to prevent coercive tied selling and improve the information consumers receive when purchasing services or making investments;

- public accountability statements for financial institutions to report on their contributions to the Canadian economy and society; and

- more and better statistics on and analysis of business financing for SMEs to provide a better understanding of their needs.

Improving the regulatory environment by:

- improving the governance of the payments system;

- reducing the reporting burden relating to Canada Deposit Insurance Corporation standards;

- providing the Superintendent of Financial Institutions with new powers to deal with the potential risks arising from increased competition; and

- streamlining the Office of the Superintendent of Financial Institutions' regulatory approval process.

The Government remains committed to providing Canada's financial institutions with an environment that stimulates economic growth and innovation, in the interest of all Canadians. Legislation to implement a new framework was tabled in June (Bill C-38 — *An Act to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain Acts in relation to financial institutions*).

Recommendation 13

That the Government of Canada evaluate the existing restrictions on foreign ownership imposed on the business community on a sector-by-sector basis and conduct an economic analysis of their benefits and costs.

Response

The Government of Canada has significantly reduced sectoral restrictions on foreign investment over the years to the point that there are very few remaining. Industry Canada is in the initial phase of developing a study to catalogue and determine the best methods to evaluate the remaining restrictions.

Recommendation 14

That the Government of Canada review its regulatory and administrative processes for any impediments they may impose on investors in Canada and remove them when contrary to the public interest.

Response

The Government of Canada recognizes the importance of sound regulations that do not unduly impose impediments on investment in Canada. The Government also considers the balance of public interests — for example, aiming to create a regulatory environment that is not a barrier to investment while maintaining high standards of environmental and health protection. At the same time, *Bill S-19 — An Act to amend the Canada Business Corporations Act and the Canada Cooperatives Act and to amend other Acts in consequence* contains elements that will lead to less regulation for business (eliminating duplication with cost savings), provide new clarity on directors' liability and improve the climate for risk taking.

There are processes in place to promote sound regulation making. The Federal Regulatory Policy ensures that "...use of the government's regulatory powers results in the greatest net benefit to Canadian society." The policy requires the regulatory authorities to ensure, inter alia, that:

- they can demonstrate that a problem or risk exists, federal intervention is justified and regulation is the best alternative;
- Canadians are consulted and that they have an opportunity to participate in developing or modifying regulations and regulatory programs; and
- the benefits outweigh the costs to Canadians, their governments and business.

CHAPTER 7 — INNOVATION, INNOVATION SYSTEMS AND INTELLECTUAL PROPERTY

Recommendation 15

That the Government of Canada's innovation agenda commit to a five-year plan of increasing expenditures for research and development, ensuring that all of these increases are larger than the expected rate of inflation, with the objective of reinforcing the upward trend in Canada's R&D-to-GDP ratio established in the 1990s and to raise it above the G-7 country average.

Response

The Government recognizes the importance of investment in research and development to Canada's international competitiveness and ultimately to improvement in Canadians' standard of living.

While Budget 2000 announces new investments, it does not seek to reflect the entire federal commitment to innovation. The federal government, for example, currently spends about $800 million a year on R&D in industry through programs such as TPC and IRAP. Annually, about $1.4 billion in tax credits are claimed by some 11 000 businesses that perform SR&ED.

The above does not include the federal contribution to industrial innovation through university R&D programs, such as the Networks of Centres of Excellence, the Canada Foundation for Innovation and the Canada Research Chairs; support for the training of the highly skilled graduates that industry needs to be competitive; and the technology and infrastructure provided by federal labs.

Budget 2000 commits another $4.2 billion to the federal strategy for making the Canadian economy more innovative. It also contains a number of tax measures designed to make Canada's economy more internationally competitive. These will, by 2004–05, be providing $1 billion in annual tax relief to the private sector.

The new initiatives in the budget should ensure sustained real growth in the federal R&D investment. Canada's relatively low level of R&D investment (as shown by the ratio of gross expenditures on research and development and gross domestic product — the GERD/GDP ratio) is not, however, largely determined by federal R&D expenditures. After adjusting for differences in the size of defence budgets, Canadian government R&D spending as a share of GDP is on par with that of most of the other G-7 nations.

Since industry presently finances about one half and the federal government about one fifth of Canada's R&D effort, the Government cannot by itself increase the GERD to GDP ratio to the 2-percent-and-above level achieved by most other G-7 nations. Therefore, both the Government and the private sector need to work in a partnership to raise the overall level of R&D efforts in this country.

Regarding private sector R&D efforts in Canada, even with the tax benefits offered by one of the world's most generous R&D tax incentive program, on the surface, Canadian industry appears to under-invest in R&D relative to other industrialized countries. In 1997, for example, the R&D financed by Canada's business enterprise sector amounted to 0.8 percent of GDP as compared with 2.2 percent in Japan, 1.7 percent in the U.S., 1.4 percent in Germany, 1.1 percent in France, 0.9 percent in the U.K., and 0.4 percent in Italy.

In conclusion, it is not the amount of R&D alone that determines the business sector's productivity growth. Other factors such as technology adoption and innovations in management, marketing, and distribution practices play important roles as well.

Recommendation 16

That the Government of Canada strengthen our national policy on intellectual property to achieve, at a minimum, a standard consistent with our international commitments with the objective of encouraging investment and innovation.

Response

A framework for intellectual property rights provides certainty and transparency that encourages trade. It also encourages innovation and investment in research and development, both at home and in export markets. It facilitates licensing arrangements (such as the transfer of technology) to establish or expand business opportunities. Finally, such a framework for intellectual property (IP) rights allows for the balancing of national objectives, such as the protection of public health and the promotion of the public interest in certain key sectors. Canada's IP regime must be competitive with the regime of its key trading partners and be consistent with its international commitments while being responsive to domestic policy priorities.

Over the years, Canada's IP regime has been enhanced in line with Canada's evolving international commitments. For instance, the WTO-TRIPS agreement was implemented by developed countries, including Canada, effective on January 1, 1996. Canada also implemented NAFTA more than six years ago, which includes Chapter 17 on IP rights. Canada is also a member of the Patent Cooperation Treaty, whose main purpose is to facilitate international patent filings.

In line with this recommendation of the House Standing Committee, the Government of Canada's objective regarding IP policy will continue to focus on international consistency with the objective of encouraging investment and innovation. Canada will participate in continuing international negotiations covering intellectual property rights, and will develop negotiating positions that are consistent with our domestic IP policies and that advance Canadian IP interests as they evolve through ongoing consultations with Canadians.

CHAPTER 8 — HUMAN CAPITAL

Recommendation 17

That the Government of Canada establish an immigration pilot project for facilitating the entry of foreign skilled workers to address labour shortages in the manufacturing sector.

Response

Over the past few years, Citizenship and Immigration and Human Resources Development have piloted various projects to facilitate the entry of temporary foreign workers. This experience has led to the creation of a redesigned Temporary Foreign Worker program, which is reflected in provisions included in the new *Immigration and Refugee Protection Act* (Bill C-31).

The new Temporary Foreign Worker program recognizes that in times of skill shortages, Canadian employers need to have the capacity to quickly bring in highly skilled temporary foreign workers. Under the new program, individual employers and/or industry sectors and sub-sectors will be able to enter into agreements with Human Resources Development and Citizenship and Immigration Canada for the purpose of facilitating the entry of a negotiated number of needed foreign workers. In return, the employers will agree to implement measures to train or retrain members of the Canadian work force, or provide employment opportunities for Canadian work-seekers.

The new program will also allow certain highly skilled workers to apply for permanent residence from within Canada, and will incorporate existing pilot project provisions that allow spouses of highly skilled temporary foreign workers to be authorized to work in Canada without being subjected to a labour market test.

Recommendation 18

That the Government of Canada actively pursue the integration of lifelong learning as a cooperative venture of labour, industry and government to assure the continued growth of the skill, ability and knowledge of Canadians for and in the workplace.

Response

In the knowledge-based economy, investing in skills — by individuals, by employers and by governments — is one of the key elements of success.

Over the past three years, the Government of Canada has put in place a strategy to build on Canada's advantage as the country with one of the most highly educated work forces in the world. Saving for a child's education has been made easier by the establishment of the Canada Education Savings Grants. Obtaining a college or university education has been made more affordable through Canada Millennium Scholarships. Improvements have also been made to the Canada Student Loans Program to help borrowers pay their debts.

The Government will continue to build on this strategy. In the October 1999 Speech from the Throne, the Government committed to establishing a national action plan on skills and learning for the 21st century.

The Government of Canada, working in close partnership with other governments, public and private sector organizations, and individual Canadians will:

- support measures that will allow skills development to better match the evolving economy, under the leadership of the industry Sector Councils, which bring together representatives from business, labour, education and other professional groups to address human resource issues in important areas of the Canadian economy;

- make it easier for Canadians to finance lifelong learning; and

- provide Canadians with a single window for up-to-date and relevant information about labour markets, skills requirements and training opportunities.

The Government will propose an action plan to address the skills development needs of the adult work force and to promote the role of employers in responding to skill shortages, in response to the commitment made in the Speech from the Throne. This action plan will also ensure that individuals and firms can access high-quality labour market and learning information products to facilitate their decision making. This approach will be based on partnerships with provinces and territories as well as other stakeholders.

Recommendation 19

That the Government of Canada assess the merits of establishing a lifelong learning education savings plan that would permit individuals and/or their employers to contribute, on a tax-free basis, toward work skills training and education.

Response

While individuals have primary responsibility for investing in their own skills acquisition and upgrading, employers are responsible for addressing skill shortages needs and investing in their work force.

As such, in the October 1999 Speech from the Throne, the Government committed to establishing a national action plan on skills and learning for the 21st century, which is to include assistance to make it easier for Canadians to finance lifelong learning. The Government will develop proposals for initiatives designed to increase the participation of individual Canadians in the development of their skills.

CHAPTER 9 — MACRO-ECONOMIC CONDITIONS AND TAXATION

Recommendation 20

That the Government of Canada review and assess its capital cost allowance regulations for manufacturing and processing equipment for the purpose of ensuring that the implied rate of depreciation accurately reflects the useful economic lives of these assets.

Response

The Government attempts to ensure that capital cost allowance (CCA) rates reflect as closely as possible the useful life of the assets. Various factors affect the useful lives of capital assets, including technological obsolescence and market innovation.

The useful life of manufacturing equipment can vary widely. As a result, Budget 2000 proposed to extend the separate class election to manufacturing equipment. Although the separate class election does not change the specified CCA rate, it ensures that, upon the disposition of all property in the class, any remaining undepreciated balance can be fully deducted as a terminal loss. This provision will benefit most those sectors where manufacturing equipment has an unusually short useful life.

The CCA regime will continue to be reviewed on an ongoing basis to ensure that the CCA rates are appropriate and that the system is fair and does not impede the ability of Canadian firms to invest and compete.

Recommendation 21

That the Government of Canada, in the event of good fiscal fundamentals over the next few years, dramatically raise personal income tax brackets, as well as the basic personal exemption.

Response

The Government's proposed five-year tax reduction plan includes several measures that address this recommendation, including:

- retroactive (to January 1, 2000) reinstatement of full inflation indexing;
- an increase in the amount of income that Canadians can earn tax-free to at least $8000 by 2004;
- an increase in the spousal and equivalent-to-spousal amount to at least $6800 by 2004;
- an increase in the level of income at which the middle tax rate begins to apply from $29 590 to at least $35 000 by 2004; and

- an increase in the level of income at which the top tax rate begins to apply from $59 180 to at least $70 000 by 2004.

The proposed five-year tax reduction plan is expected to reduce personal income taxes by about $58 billion cumulatively. While this is a substantial cut in taxes, Budget 2000 was very clear that it represents the absolute minimum amount of tax relief that the five-year plan will provide. Budget 2000 indicated that many of the tax cuts listed above will happen within five years at the latest. The government will accelerate these measures in the 2001 budget and, furthermore, the government will look at new measures that are not part of the five-year plan.

Recommendation 22

That the Government of Canada reduce capital gains taxes by further lowering, to one-half, the inclusion rate of capital gains subject to tax.

Response

The Government recognizes that the tax system must be conducive to innovation, and must ensure that businesses have access to the capital they need in an economy that is becoming increasingly competitive and knowledge-based.

An examination of the taxation of capital gains conducted prior to Budget 2000 concluded that this objective would be better achieved with a reduction in the capital gains inclusion rate from three quarters to two thirds. Such a reduction would, at the same time, ensure that the tax rate on capital gains is approximately equal to the tax rate on dividends, to avoid wasteful tax planning. Budget 2000 therefore proposed this change, effective for dispositions of capital property after February 27, 2000.

The Committee also expressed concern about the effect of capital gains taxes on people investing in high-risk ventures, particularly knowledge-based companies. Budget 2000 proposed that individuals be able to defer the tax on capital gains from eligible small business investments, to the extent that proceeds are reinvested in another eligible small business investment. This measure, in combination with the reduction in the capital gains inclusion rate, improves access to capital for small businesses with high growth potential.

An additional concern of the Committee related to the taxation of capital gains is the tax treatment of employee stock options. Budget 2000 proposed to postpone taxation of gains on shares acquired under qualifying stock options to when shares are sold rather than when options are exercised. Consistent with the reduction in the inclusion rate for capital gains from three quarters to two thirds, it was further proposed that the deduction currently available for employee stock options be increased to one third. The stock option deduction reduces the tax rate on benefits from employee stock options to the same level as the tax rate on capital gains. These measures will provide employees with an added incentive to participate with their employers in the growth and success of their business.

CHAPTER 10 — ECO-EFFICIENCY AND THE KNOWLEDGE ECONOMY

Recommendation 23

That the Government of Canada place greater emphasis on encouraging the adoption of eco-efficient management techniques by industry through: (1) promoting environmental management systems, including ISO 14001 standards throughout the supply chain of major economic sectors; (2) improving environmental labelling and consumer information; (3) encouraging the development and diffusion of eco-efficient technologies and products through the use of programs that support research and development and commercialization; and (4) promoting education and awareness of eco-efficient measures such as benchmarking products and production processes for their eco-efficiency, as well as providing such analysis for small and medium-sized businesses.

Response

(1) ***Environmental Management Systems***

In 1998 Industry Canada funded two important projects to ensure that key infrastructure was in place to support the timely implementation by Canadian industry of environmental management systems. One project, undertaken by the Canadian Environmental Auditing Association, developed a Canadian Environmental Auditor Certification Program to meet the requirements of ISO 14000. The second project, undertaken by the Standards Council of Canada, was the establishment of the Environmental Management Systems Accreditation Program for ISO 14000 registrars.

In March 2000, as requested by the Minister of Industry, the Standards Council of Canada (SCC), released the Canadian Standards Strategy. As part of this strategy, the SCC will publish the results of a survey of Canadian firms who have adopted ISO 14000 to help other Canadian firms determine the costs and benefits of adopting the ISO 14000 series of standards. Case studies may also be developed and posted on the SCC Web site and on the Industry Canada Strategis Web site. A multi-stakeholder committee involving Environment Canada, Health Canada, Industry Canada, Natural Resources Canada, the SCC and relevant non-governmental organizations will also be established in the fall of 2000. Its mandate will include increasing the credibility and the use of environmental management standards in Canada.

Industry Canada will continue to work with major industrial sectors to encourage the use of innovative voluntary approaches to sustainable development including the development of Memoranda of Understanding, and Codes of Practices that support the adoption of environmental management systems. As part of its next Sustainable Development Strategy, the Department is also considering the development of Web-based information products, workshops and other means to promote the adoption of environmental management systems, and a better understanding of their benefits within supply chain policies.

(2) ***Environmental Labelling and Consumer Information***

Consumers through their purchasing decisions can play an important role in encouraging the development of eco-efficient products and services. Good environmental labelling and information can assist them in this process. Industry Canada, through its Office of Consumer Affairs Contributions Program is assisting the Consumers Association of Canada to undertake a study, *Monitoring Consumer Information on Sustainability.* The study will determine whether environmental labelling and claims in the marketplace are verifiable, accurate and not misleading, and whether they assist consumers in making sustainable consumption choices. It is expected that the findings will be available in the spring of 2001 and may identify ways of optimizing environmental labelling conformance and consumer understanding in order to increase a consumer's ability to make sound environmental product and service choices.

Federal departments currently make available a diverse range information to assist consumers with environmental decisions and practices through their Web sites and other means. Some examples include Environment Canada (waste reduction and packaging), Health Canada (product safety), Industry Canada (recycling) and Natural Resources Canada (energy efficiency). New consumer information products will be developed as appropriate.

(3) ***Eco-efficient Technologies***

The Government currently has a number of programs that support the development, and demonstration of eco-efficient technologies and products. Some examples include:

- CANMET is the Canada Centre for Mineral and Energy Technology, a key research and technology development arm of Natural Resources Canada. Eco-efficiency, as it applies to reduced demand for materials and energy, is an important component of its research and development programs. CANMET strives to accelerate the development and demonstration of clean, energy-efficient conventional, alternative and renewable energy technologies as well as technologies that reduce the use of materials.

- Technology Partnerships Canada is a technology investment fund established to contribute to the achievement of Canada's objectives of increasing economic growth, creating jobs and wealth, and supporting sustainable development. TPC supports government initiatives through strategic investments in industrial research and precompetitive development. Many of these investments also contribute to eco-efficiency. TPC invests in eco-efficient technologies in such areas as better conservation of energy, water and non-renewable resources; pollution prevention through the development of clean process technologies; and pollution abatement technologies that reduce waste and/or harmful emissions.

- The National Research Council is a leader in scientific and technical research and in the diffusion of technology. The integration of environmental and eco-efficiency considerations into its activities is growing in importance. Examples include the following: the latest bio-technology developments are being applied to provide cleaner processes; construction techniques and materials are being refined to ensure more energy-efficient buildings and a more durable infrastructure of roads, water lines and sewers; and fuels cells are being developed as a cleaner base for distributed electrical power generation and as innovative options for transport power.

The Government announced in Budget 2000 that it is establishing a Sustainable Development Technology Fund at an initial level of $100 million. This fund will stimulate the development as well as the demonstration of new environmental technologies, including those that support eco-efficiency such as fuel cells. The federal budget also provides new funding totalling $210 million over three years for the Climate Change Action Fund (CCAF) and other federal energy efficiency and renewable energy programs. The CCAF has been helpful in facilitating the development of new technologies and in supporting such initiatives as the eco-efficiency audit program outlined below.

New initiatives being undertaken by the National Research Council in respect to Design for Environment, and eco-efficiency audits should also help to encourage the development and demonstration of eco-efficient technologies and products. These are outlined in Section 4 following.

(4) ***Eco-efficient Awareness***

The Government has undertaken and continues to pursue initiatives that support this recommendation. This includes indicator development and benchmarking initiatives, pilot projects to identify the best ways to assist SMEs, including the development of tools and policy research.

Indicator Development and Benchmarking

The National Research Council is developing analytic tools in simulation and modelling, combined with a benchmarking process that demonstrate the linkages of the technological, economic and environmental benefits to be gained from eco-efficient innovation. For example, NRC is supporting research and the development of tools in concurrent design and manufacturing that integrates into the design phase a thorough analysis of product performance and optimization of manufacturing techniques.

Industry Canada recently completed a study, *The Status of Eco-efficiency and Indicator Development in Canadian Industry*. The report will help to promote a better understanding of the use of eco-efficiency indicators by Canadian industry and their impact on environmental performance, competitiveness, productivity, profitability and/or shareholder value.

Environment Canada has funded the National Round Table on the Environment and the Economy (NRTEE) to undertake an extended eco-efficiency indicator program to test energy- and materials-intensity indicators and refine the definitions, decision rules and complementary indicators. The work builds on a NRTEE Feasibility Study carried out by a number of volunteer companies, especially in manufacturing, to actively participate in this new extended indicator program. The project will be completed by spring 2001.

Environment Canada is also concluding work on the Canadian Raw Materials Database (CRMD). CRMD is designed to provide life-cycle inventory data for commodities produced by the steel, plastics, aluminum, glass and wood (dimensional lumber) industries. The database will provide input data (raw materials and water) and output data (air emissions and solid waste) for the raw materials acquisition, the intermediary processing and the production of the commodities. The voluntary industry led initiative is undergoing an independent peer review process. Decisions will be taken during 2000 on how to manage, update and make available the data.

SME Pilot Projects and Tools

A promising new initiative to assist SMEs is being undertaken by the Industrial Research Assistance Program of the National Research Council. IRAP is currently developing a Web-based tool in Design for Environment (DfE), which helps to integrate environmental concerns into the design phase of product development. It will assist their cross-country network of industrial technology advisors in identifying opportunities to improve the eco-efficiency of their clients' products and processes. IRAP also proposes to develop a regional network of consulting expertise in DfE and help clients access these services.

A pilot eco-efficiency audit program to assist SMEs to improve their energy and materials efficiency and to reduce associated greenhouse gas emissions is also being undertaken. This initiative is being undertaken by IRAP in partnership with the Ontario Centre for Environmental Technology Advancement with the support of the Business Development Bank of Canada, the Climate Change Action Fund and Natural Resources Canada. This and a similar initiative in Quebec will be evaluated during 2000 and consideration given to their expansion.

Natural Resources Canada and IRAP, in conjunction with Alcan Aluminum and Abitibi-Consolidated, recently sponsored a pilot project in the Saguenay-Lac St-Jean region of Quebec. It demonstrated that eco-efficiency concepts and tools can be used to improve the environmental and economic performance of SMEs. Teams of university graduates, trained as eco-innovation advisors, were deployed in a select group of firms to identify opportunities for cost savings and environmental improvements. The pilot project developed a process for improving eco-efficiency in SMEs that included a seven-step procedure, specialized worksheets and tools, and a training manual with modules on a variety of eco-efficiency tools. A second project is now underway that will build on the experience gained in the Saguenay pilot project, and is targeted at the

automotive parts manufacturing sector. A key objective of the project will be to support ongoing capacity-building initiatives within the sector for environmental management.

Policy Research

Another important initiative is a policy research study on the use of eco-efficiency, which is being led by Natural Resources Canada, in partnership with other departments, through the Sustainability Project of the Policy Research Initiative. The study will make an important contribution to improving the understanding of eco-efficiency as it relates to sustainable development, competitiveness, shareholder value, environmental management systems, life-cycle management and other advanced environmental management tools. Moreover, it will focus on relevant examples from target sectors (natural resources, transportation, manufacturing), provide in-depth knowledge on best practices from leading companies from Canada and around the world, identify drivers and obstacles to the adoption of eco-efficiency practices in Canada and, more generally, improve knowledge about private sector approaches to overcoming the sustainable development implementation gap. A second phase of the project will be pursued with a view to transferring the results of the study to industry.

CHAPTER 11 — THE AGRICULTURE AND THE AGRI-FOOD AND BEVERAGE PROCESSING SECTORS

Recommendation 24

That the Government of Canada consult with agricultural stakeholders on building an enhanced agriculture and agri-food policy that would provide price and income support for the farming community to allow for continuous productivity improvements.

Response

The Government of Canada supports improved productivity in the agriculture sector. An important component of the support is the system of safety nets that help producers to manage risks. These programs assist producers in stabilizing their income and hence contribute to a more stable environment for investment, which in turn contributes to the productivity of the sector. An important design principle is that these programs be neutral with respect to the production and marketing decisions of producers. This ensures that government does not distort market signals, allowing producers to respond to market signals.

These programs are managed jointly by federal and provincial governments in consultation with a national safety net advisory committee, which has representation from federal and provincial governments as well as producers. Federal funding has recently been increased from $600 million to $1.1 billion per year for three years. This funding also includes an income disaster assistance program. Federal/provincial accords are required for joint management of the safety net system.

CHAPTER 12 — THE FOREST PRODUCTS SECTOR

Recommendation 25

That the Government of Canada take the position that there be no renegotiation of the Softwood Lumber Agreement with the United States at the expiry of the existing agreement.

Response

The Canada-U.S. Softwood Lumber Agreement falls under the responsibility of the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), which has the lead role in administering the Agreement. The five-year Agreement is scheduled to terminate on March 31, 2001. While Industry Canada will continue to monitor the impact of the Agreement and provide advice to DFAIT on possible future options, DFAIT is responsible for consulting with the Canadian industry and provincial governments on the future of the Agreement. In this regard, the Minister for International Trade has appointed a senior official to conduct the consultations with Canadian stakeholders.

CHAPTER 13 — THE MINERAL AND METAL PRODUCTS SECTOR

Recommendation 26

That the Government of Canada consult with the Mining Association of Canada, the Prospectors and Development Association of Canada and the Canadian mining industry to clarify the definition of the Canadian Exploration Expenses and make flow-through share investments more attractive for potential investors.

Response

The Department of Finance has initiated consultations with the Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC) and the Mining Association of Canada (MAC) with a view to soliciting their input and discussion. A working group composed of officials from the Department of Finance, the Canada Customs and Revenue Agency and Natural Resources Canada was established to carry out consultations with PDAC and MAC and interested provinces. The issues being reviewed include changes to the current definition of Canadian Exploration Expenses (CEE) with respect to bulk samples. Other suggestions relate to the current legislative proposals that deal with depreciable property and CEE. Additional suggestions were put forward for discussion that may assist in adding clarity and improving compliance. The Government has reviewed a number of proposals relating to flow-through share investments with both MAC and PDAC over the past two years.

CHAPTER 14 — THE OIL AND GAS SECTOR

Recommendation 27

That the Government of Canada expedite consultation with First Nations regarding resource sharing and management, including land access issues, as well as provide stewardship in resolving outstanding Aboriginal treaty claims in key oil and gas resource areas of the country.

Response

In *Gathering Strength*, the Government of Canada committed itself to reconciling grievances of the past and building new relationships with Aboriginal peoples based on mutual respect, recognition, responsibility and sharing. The Government has engaged in claims and self-government negotiations to meet these challenges. They are both difficult and time-consuming, but the investment will result in stronger, more self-reliant Aboriginal communities and a more secure economic climate for both Aboriginals and non-Aboriginals. Settlements are intended to ensure that the interests of Aboriginal groups in resource management and environmental protection are recognized and that claimants share in the benefits of development.

There are currently two major oil and gas resource areas of the country where there are outstanding claims. The first, in the Liard area (Yukon/Northwest Territories border), is subject to claims by the Liard First Nation and the Deh Cho First Nations. For the Liard First Nation claim in the Yukon, negotiations are proceeding toward land selection and interim protection. The parties to the negotiations in the Deh Cho region of the Northwest Territories are working toward a Framework Agreement and Interim Measures Agreement. The Interim Measures Agreement contemplates a land-use planning process to designate protected lands and lands that are available for exploration. In other areas of the country, such as in the Atlantic provinces, natural resources are under provincial responsibility. In these circumstances, the Government of Canada encourages the provinces and developers to consult with affected Aboriginal groups and develop cooperative arrangements that ensure that the interests of First Nations are considered and that First Nations benefit from the development.

CHAPTER 15 — THE PETROLEUM PRODUCTS SECTOR

Recommendation 28

That the Government of Canada ensure that any future environmental regulations imposed on the formulation of petroleum products, particularly gasoline, be at least as rigorous as those of the State of California in terms of both the standards set and the industry's timetable for compliance.

Response

The Government is committed to its clean-air agenda. Part of that agenda is directed toward actions to reduce the environmental and health impacts from the use of petroleum products,

including gasoline. The recent confirmation of our regulation on sulphur in gasoline is a case in point. This regulation will substantially reduce the number of premature mortalities, hospitalizations and acute respiratory symptoms resulting from poor air quality. The Government will continue to monitor the health and environmental impacts associated with the use of petroleum products and, should the science indicate that further reductions are required, the Government will take further action.

CHAPTER 16 — THE SHIPBUILDING SECTOR

Recommendation 29

That the Government of Canada seek the repeal of the so-called "Jones Act" of the United States or seek an amendment to it that would provide an exception for Canadian-built, -manned or -repaired vessels.

Response

Canada has raised the "Jones Act" in both bilateral and multilateral forums. Negotiations under NAFTA determined that there is no willingness in the U.S. Congress to make any modifications that would result in benefits to Canada. Similarly, negotiations under the auspices of the OECD are also stalemated. Within the context of the World Trade Organization (WTO), indications are that the U.S. is not prepared to entertain any significant modification in this legislation. Also, were the negotiations to be re-opened, the U.S. would want concessions in return in some other area. Notwithstanding these difficult circumstances, Canada will continue to push for changes to the "Jones Act" in order to assist the Canadian shipbuilding industry.

Recommendation 30

That the Government of Canada consult with all stakeholders of the shipbuilding industry to adopt and modify industrial policies that would assist shipbuilders in capturing niche markets.

Response

There has been much discussion recently in a number of forums concerning Canada's shipbuilding industry. The Standing Committees on Industry, on Finance, and on National Defence and Veterans Affairs have all held hearings related to shipbuilding. Also, Mr. Antoine Dubé's private member's bill, Bill C-213, has been referred to the Committee on Finance for further study. In addition, meetings with various stakeholders continue to be held by the Minister of Industry and by Industry Canada officials.

These discussions confirm that shipbuilding is a complex and ever-evolving industry, both in Canada and globally. Asian shipbuilding (more targeted to niche marketing) is even in decline, reflecting the state of maritime commerce. They also show that all stakeholders' perceptions of trends and facts related to this industry in Canada and abroad vary considerably. Views on the

current situation of the shipbuilding industry are varied amongst political parties, between shipbuilders and shipowners, and, in some cases, between shipbuilders and unions. There is one area of common agreement, however, and that is that jobs are important to workers and to their communities.

It is important to note that the federal government currently provides substantial support to the shipbuilding industry. This support includes domestic procurement by the Government, a 25 percent duty on most non-North American Free Trade Agreement ship imports, and a capital cost allowance that permits purchasers of Canadian-built and -registered ships to deduct the cost of a ship in only four years. This allowance far exceeds the 15 percent declining rate afforded to foreign-built ships.

In addition, between 1986 and 1994 the federal government contributed $198 million to a rationalization exercise led by the shipbuilding industry. This activity resulted in an industry that is better suited to current market prospects, as noted by the Shipbuilding Association of Canada.

Other government programs and policies for trade and innovation are available to the shipbuilding industry. Support for innovation includes access to the services of the Institute for Marine Dynamics as well as to the Technology Partnerships Canada program. A number of programs provide support on the international trade front. Even though not directly tied to domestic competitiveness, they do contribute to a healthier and more dynamic industry. These programs include export financing provided by the Export Development Corporation, advocacy for competitive access to international markets provided by the Department of Foreign Affairs and International Trade, and access to the services of the Canadian Commercial Corporation.

However, the federal government always remains receptive to evidence of changing circumstances within the shipbuilding sector and is committed to continuing dialogue with stakeholders.

In this regard, the Department of Industry is currently in the process of carrying out comprehensive consultations with a broad representation of shipbuilding industry stakeholders. The purpose of these consultations is to:

- assist the Department to respond to the recommendations of the Standing Committee on Industry;
- through dialogue and sharing of information, develop a common understanding of the facts and trends facing the industry; and
- discuss various opportunities that may help the shipbuilding industry come to terms with the realities of domestic and global market conditions.

As this information evolves, all stakeholders, including government, industry proponents and labour will be better equipped and able to deal with the future directions of the industry.

CHAPTER 17 — THE AUTOMOBILE SECTOR

Recommendation 31

That the Government of Canada provide incentives to gain a greater percentage of the automobile research and development activity for Canada.

Response

The Automotive Competitiveness Review (ACR) of 1998, conducted by Industry Canada in association with other federal departments, identified innovation as an area that is essential for the competitiveness of the Canadian automotive industry. Federal government support already includes a number of initiatives such as the Canadian Foundation for Innovation, Technology Partnerships Canada, technology networks, and one of the most generous R&D tax credit systems in the world. The ACR also recognized that Canada's automotive industry R&D expenditure was four times less than the manufacturing sector average and 25 times less than the U.S. auto sector.

This R&D gap would appear to be at odds with the fact that Canada offers a supportive R&D infrastructure, including excellent university research centres. This is due in part to the highly globalized and rationalized nature of the automotive industry in North America with Canadian automotive assemblers benefiting greatly from R&D undertaken in their international corporate headquarters.

Last year, the federal government designated funds to establish Networks of Centres of Excellence (NCEs) in four priority areas that are strategically important to Canada. One of these areas was the automobile of the 21st century. A Letter of Intent, prepared on behalf of some 30 universities and 70 other public and private institutions was submitted and is pending approval. An Automotive NCE will promote collaborative research, enhance Canada's reputation as a place to conduct automotive R&D, and help to gain a greater percentage of the automobile research and development for Canada.

The federal government also supports targeted transportation energy-research initiatives such as the following: lightweight materials (Canadian Lightweight Materials Research Initiative); 20 advanced fuels cells projects; and improvement of fuel quality and emissions through the interdepartmental Program of Energy Research and Development.

Additionally, the Canadian Customs and Revenue Agency is working with the automotive sector to better understand how it conducts SR&ED in Canada with a view to improving its participation in the SR&ED program.

CHAPTER 18 — THE AEROSPACE SECTOR

Recommendation 32

That the Government of Canada seek bilateral negotiation and resolution of the aerospace dispute with Brazil in advance of any appellate ruling by the World Trade Organization.

Response

The Government has been promoting, and will continue to promote, negotiations with Brazil as the best means to resolve the difference with Brazil over illegal export subsidies to the Brazilian aircraft manufacturer Embraer. At the same time, however, the Government will continue to take the steps necessary to protect its interests before the WTO, including retaliation.

CHAPTER 19 — THE INFORMATION AND COMMUNICATIONS TECHNOLOGIES SECTOR

Recommendation 33

That the Government of Canada provide leadership in its regulatory policies, ensuring the protection of privacy and security for Canadians while introducing competition in and between information and communications products and technologies.

Response

The *Telecommunications Act*, which came into force on October 25, 1993, established a new legislative framework for the Canadian telecommunications industry. In so doing, it provided for an integrated Canadian market for telecommunications services, a large component of the information and communications technologies sector. Among the objectives of the Act are to foster increased reliance on market forces for the provision of telecommunications services and to encourage innovation. All segments of the Canadian telecommunications service industry have been opened to competition.

However, regulatory conditions for competition and affordable access also require a balance to be struck in the transition from regulated monopolies to competition; regulation must foster competition, and steps must be taken to ensure that all Canadians have access to high quality affordable service, especially in areas where market forces alone will not achieve this objective.

As markets become increasingly competitive, though, and the pace of technological change quickens, it may be no longer possible to rely on regulatory methods developed in a monopoly era to achieve our social policy objectives. So we are innovating: looking at new ways to foster access to affordable, high quality telecommunications services through "Connectedness" initiatives complemented by Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

(CRTC) regulatory measures to establish a framework that will not only foster competition, but also maintain appropriate measures ensuring access to affordable telecommunications services.

Commitments in Budget 2000 will further this commitment for access to the information economy for all Canadians. The National Infrastructure Program includes telecommunications infrastructure among projects eligible for funding, and the CRTC will be directed to report annually on the status of competition and diffusion of advanced telecommunications services at affordable rates across Canada. This will provide information needed for the CRTC to better consider the effect of regulatory initiatives, and for governments at all levels to consider whether further policy or program initiatives are required to achieve our objectives.

The Government is also continuing to seek ways to create an environment in which Canadians can be productive and competitive in the global knowledge-based economy. In part, this means creating an environment that fosters the growth of electronic commerce by balancing economic, privacy, human rights and social concerns with the requirements for law enforcement and national security to maintain public safety.

The protection of personal information is one of the cornerstones of electronic commerce. With the passage into law of Bill C-6, the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act* provides the privacy protection to ensure the trust, reliability and confidence that is the foundation of electronic commerce. Consumers and businesses will be able to conduct their on-line transactions with the confidence that privacy protection measures are in place. Canadians have repeatedly asked for privacy protection and businesses increasingly realize that it is a competitive advantage in the new information economy.

The security of communications complements privacy protection measures and promotes trust in electronic commerce. Advanced technologies, such as cryptography, can provide a high level of security that will establish confidence among businesses and consumers. In October 1998, Minister Manley announced Canada's policy on cryptography. The policy allows Canadians to develop, import and use whatever cryptography products they wish and does not impose mandatory key recovery or a licensing regime. Cryptography allows users to authenticate credit card numbers, electronically signed documents, e-mail or other information stored in computers or transmitted over networks, such as the Internet. It protects sensitive information such as communications, bank accounts, medical records and intellectual property. Cryptography is also an important tool in crime prevention, protecting against economic espionage and safeguarding the computer systems that support Canada's vital communications, transportation and other critical infrastructures.

A variety of measures are necessary to protect our critical infrastructures, particularly the advanced communications networks that provide the underpinning for the knowledge-based economy. Information and communications technologies, such as firewalls, intrusion-detection systems and authentication services are being developed and implemented to protect corporate assets and ensure the privacy of consumers.

Recommendation 34

That the Government of Canada: (1) establish Canada's brand in e-business domestically and globally; (2) accelerate the transformation of existing business in Canada; (3) foster e-business creation and growth; (4) expand the e-business talent pool in Canada; (5) make Government On-Line a major priority; and (6) build Canada's leadership in international Internet policy development.

Response

The Government of Canada is developing the world's best electronic commerce framework. Working with partners, both domestically and internationally, we are creating the most favourable conditions possible for the rapid development of electronic commerce. With the passage into law of Bill C-6, the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act*, a critical element of Canada's Electronic Commerce Strategy has been put in place. The new law, and the other elements of our electronic commerce policy environment, provide a foundation for electronic commerce that will help move Canada to the forefront of the global digital economy.

It is now the private sector's turn to take advantage of this environment by developing and using ground-breaking products that offer new, innovative on-line services. To ensure rapid adoption of electronic commerce, the Government must continue to partner with and support various private sector initiatives aimed at accelerating Canadian electronic commerce awareness, adoption and innovation. The visionary work of the Canadian E-Business Opportunities Roundtable, which is supported by Industry Canada's Electronic Commerce Task Force, exemplifies this type of initiative.

The Government notes that six elements of recommendation 34 stem directly from *Fast Forward: Accelerating Canada's Leadership in the Internet Economy*, the January 2000 report of the Roundtable. The Canadian E-Business Opportunities Roundtable is a private-sector led initiative formed in 1999 to develop a strategy for accelerating Canada's participation in the Internet economy.

e-Team Canada is the Roundtable's action plan for implementing this strategy. After the release of *Fast Forward*, Roundtable members expressed interest in maintaining their momentum to ensure Canadians understood the opportunity before them. A total of six sub-teams, led by leading Canadian CEOs and supported by key Industry Canada senior officials, have been formed to focus on implementing the Roundtable's main recommendations:

- e-Business Acceleration (John Wetmore, IBM Canada);
- Capital Markets (John Eckert, McLean-Watson Capital);
- International Investment (Robert Greenhill, Bombardier);

- Talent Pool (Kelvin Ogilvie, Acadia University);
- Canadian Trustmark (Peter Nicholson, BCE Inc.); and
- Government On-Line (J.P. Soublière, Anderson-Soublière).

e-Team Canada is a voluntary, private-sector led initiative in which the public sector has been a full and equal partner. Industry Canada, through the Electronic Commerce Task Force is providing the secretariat support for the Roundtable's further efforts in this area. Industry Canada is also working closely with the Roundtable on a series of regional events aimed at helping Canadian SMEs understand and act on the electronic business imperative. For more information on e-Team Canada, please see **http://e-com.ic.gc.ca**

Regarding Recommendation 34, part 5 — "make Government On-Line a major priority," the Government On-Line (GOL) initiative is a key federal priority and is one of the six pillars in the Connecting Canadians agenda, which positions Canada as a global leader in the knowledge-based economy. In the October 1999 Speech from the Throne, the federal government made a commitment to provide all information and services electronically by 2004. In Budget 2000, $160 million was set aside ($80 million in 2000–01, $80 million in 2001–02) to fund government-wide initiatives to commence the GOL strategy.

GOL is about using information technology to provide the best possible service to Canadian citizens and businesses. Federal organizations are working together to bring together information and services into one-stop integrated Web sites around the needs of clients, mindful of both content and cultural implications. Putting government services on-line will leverage the growth of electronic commerce and improve Canada's competitive position in the growing e-commerce marketplace.

An example of an innovative GOL clustering project is Natural Resources Canada's work to combine information on departmental activities with geo-spatial data through GeoConnections, a national partnership of federal, provincial/territorial, private and academic sectors making Canada's geo-spatial information accessible on the Internet. This is a first step toward a Canadian Natural Resources Knowledge Network, the only one of its kind in Canada, providing stakeholders with a primary portal to access and integrate data, information and knowledge from Canadian natural resources sectors at federal, provincial and private sector levels. It will also enable Canadians to make better decisions on the stewardship, sustainable development and economic diversification of their natural resources by providing integrated scientific and policy information through client-focussed, on-line access.

Recommendation 35

That the Government of Canada encourage greater investment in both public and private telecommunications infrastructure, particularly for the more remote communities and regions of the country.

Response

Telecommunications is a highly capital intensive industry. In 1999 alone the telecommunications industry invested $6.3 billion or 5.1 percent of the total capital expenditures invested by all industry sectors in the Canadian economy. Since 1987, $65 billion has been invested in telecommunications, which represents a compounded average growth rate of 4.6 percent.

With respect to the Community Access Program (CAP), it is a key component of the Connecting Canadians strategy. CAP aims at making the Internet more accessible to everyone. Through CAP, close to 4500 public access sites have been created so far in rural and remote communities with populations between 400 and 50 000.

The program has been extended to urban communities with populations of more than 50 000 to help ensure widespread Internet access, especially to low-income, disadvantaged and young Canadians. The goal is to create 10 000 public access sites by March 31, 2001. The Community Access Program, both rural and urban, is not funded past March 2001.

Other programs that improve connectivity include SchoolNet, the Computers for Schools Program and VolNet. Through SchoolNet and its partners all public schools and libraries were connected to the Internet in 1999. SchoolNet is now extending connectivity from schools to the classroom. Computers for Schools has delivered more than 200 000 computers to schools and libraries across Canada. The Program's overall goal is 250 000 computers by March 31, 2001. Funding for both SchoolNet and Computers for Schools comes to an end in March 2001. Through the VolNet program, the Government plans to connect 10 000 voluntary organizations to the Internet by March 31, 2001.

Another area where there has been progress relates to the high cost of serving areas related to telecommunications. Services to high-cost serving areas have been extensively examined by the CRTC through a lengthy public proceeding initiated in 1997. Among other things, the Commission set three goals to be achieved over time: (1) extend service to unserved areas; (2) upgrade service levels in undeserved areas; (3) maintain service levels and ensure that existing levels do not erode under competition.

Recognizing that the level of telephone service throughout Canada is very high, the Commission has identified a basic level of service that all Canadians should have access to. The Commission's basic service objective includes: (1) single line touch-tone access; (2) toll-free access to an Internet Service Provider; (3) access to 911, voice relay services, operator services and long distance services; and (4) a copy of the local telephone directory.

Telephone service improvement plans, already put in place by the telephone companies, will improve service aims to upgrade service for roughly 13 000 Canadians without telephone service and close to 7700 without single-line service. To address the remaining unserved and undeserved population in the high-cost serving areas, the telephone companies were directed to file service improvement plans. The smaller telephone companies were required to file their multi-year proposal by March 1, 2000, and the Stentor companies will be required to do so at the time of the review of the price cap regime in 2001.

CHAPTER 20 — THE BIO-TECHNOLOGY SECTOR

Recommendation 36

That the Government of Canada provide more funding for health and environmental research on genetically engineered and modified foods and new pharmaceutical products.

Response

The Government of Canada has made significant funding commitments for research in recent budgets. Specific funding has also been provided for biotechnology research. In the 1999 Budget, the federal science-based departments and agencies have received $55 million over three years for bio-technology research and development. Budget 2000 has $90 million over three years to strengthen the federal science-based capacity of bio-technology regulations, including funding to increase the knowledge base related to environmental questions associated with products of bio-technology.

A one-time grant of $160 million has been provided to Genome Canada to help establish technology platforms for major genomics R&D projects that will contribute to research on new bio-pharmaceutical products. This work will be complemented by the additional $900 million for research infrastructure under the Canada Foundation for Innovation and the $900 million to establish 2,000 Canada Research Chairs to build a critical mass of world-class researchers.

The Government of Canada recognizes the importance of the connection between the environment and the health of the Canadian public. Health Canada has recently launched initiatives such as the development of Environmental Assessment Regulations for chemicals, polymers and products of bio-technology. The Department is making a concerted effort to assess the impact of products of bio-technology from the perspective of sustainable development. The scope and technical nature of these initiatives pose significant challenges for risk assessment, public communications and the attainment and retention of skilled researchers.

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie

Productivité et innovation :
pour un Canada compétitif et prospère

Canada

Réponse du gouvernement au quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie

Productivité et innovation :
pour un Canada compétitif et prospère

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web (**http://strategis.ic.gc.ca/productivity**) en cliquant sur Français.

On peut obtenir cette publication sur demande en médias substituts. Communiquer avec le Centre de diffusion de l'information dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires du présent document, s'adresser également au Centre :

Centre de diffusion de l'information
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 205D, tour Ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436
Courriel : **publications@ic.gc.ca**

Autorisation de reproduction
Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par tout moyen, sans frais et sans autre autorisation d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée dans le but d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit identifié comme étant la source de l'information et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle de l'information reproduite ni comme ayant été faite en association avec Industrie Canada ou avec l'approbation de celui-ci.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication dans un but commercial, veuillez envoyer un courriel à : **copyright.droitdauteur@pwgsc.gc.ca**.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue C2-521/2000
ISBN 0-662-65190-1
53169B

Contient 20 p. 100
de matières recyclées.

Minister of Industry Ministre de l'Industrie

Ottawa, Canada K1A 0H5

The Honourable L'honorable
John Manley P.C., M.P. c.p., député

Madame Susan Whelan
Présidente, Comité permanent de l'industrie
Édifice de la Confédération, pièce 231
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame,

Conformément au Règlement 109 de la Chambre des communes, je suis heureux de répondre, au nom du gouvernement, aux recommandations formulées dans le quatrième rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé *Productivité et innovation : pour un Canada compétitif et prospère,* qui a été déposé à la Chambre des communes le 11 avril 2000.

Je tiens à vous remercier ainsi qu'à remercier les membres du Comité de l'industrie pour cet excellent document qui fait ressortir l'importance de la productivité et de l'innovation pour l'économie canadienne. Sans contredit, la nature et le ton des recommandations du Comité renforceront l'orientation du gouvernement et nous aideront à atteindre d'autres objectifs en matière d'accroissement de la productivité et d'innovation.

Le gouvernement appuie fortement l'importance que votre Comité accorde à l'amélioration de la productivité (extrants et indicateurs) et à la création d'un climat commercial plus propice à la R-D et à l'innovation. Ces éléments de croissance, conjugués à un engagement renouvelé à l'égard du secteur manufacturier et de celui des petites entreprises, feront beaucoup pour assurer la prospérité et rendre le Canada encore plus compétitif dans les années futures.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

John Manley

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1 — La productivité, au Canada et ailleurs 1

Chapitre 2 — La productivité des économies industrialisées : que s'est-il passé après 1973? 3

Chapitre 3 — La productivité du secteur manufacturier canadien : un bilan 5

Chapitre 4 — Les petites et moyennes entreprises 8

Chapitre 5 — La productivité, la compétitivité et la prospérité 9

Chapitre 6 — Les forces économiques qui déterminent la productivité 10

Chapitre 7 — L'innovation, les systèmes d'innovation et la propriété intellectuelle 15

Chapitre 8 — Le capital humain 17

Chapitre 9 — Les conditions macroéconomiques et la fiscalité 19

Chapitre 10 — L'éco-efficacité et l'économie du savoir 21

Chapitre 11 — Les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la transformation des boissons 26

Chapitre 12 — Le secteur des produits forestiers 27

Chapitre 13 — Le secteur des minéraux et des produits métalliques 28

Chapitre 14 — Le secteur des hydrocarbures 28

Chapitre 15 — Le secteur des produits pétroliers 29

Chapitre 16 — Le secteur de la construction navale 30

Chapitre 17 — Le secteur de l'automobile 32

Chapitre 18 — Le secteur de l'aérospatiale 33

Chapitre 19 — Le secteur des technologies de l'information et des communications 33

Chapitre 20 — Le secteur de la biotechnologie 38

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

CHAPITRE 1 — LA PRODUCTIVITÉ, AU CANADA ET AILLEURS

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada élargisse le programme de stimulation de l'innovation énoncé dans le Budget 2000 en vue de porter le taux de croissance de la productivité des entreprises au-delà de la moyenne des pays du G7 sur une base annuelle régulière.

Réponse

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'améliorer sans cesse le taux de croissance de la productivité des entreprises en vue d'accroître la compétitivité du Canada à l'échelle internationale.

Les principaux facteurs de productivité sont les suivants : niveau d'innovation; accumulation de capital physique et humain; et environnement commercial. Il existe deux types d'innovation technologique qui sont déterminés par une série de facteurs différents : i) l'innovation fondamentale — qui consiste à inventer de nouveaux produits ou procédés — est déterminée par l'investissement dans la recherche-développement (R-D) et par l'accumulation de capital humain; ii) l'innovation appliquée — qui consiste à utiliser d'une manière nouvelle des produits ou des procédés existants — est déterminée par l'investissement dans la R-D, l'accumulation de capital physique (machinerie et équipement) et la diffusion de l'innovation (à l'échelle locale et à l'échelle mondiale). L'innovation s'étend aussi à l'extérieur du domaine technologique. En fait, d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les dépenses que les entreprises affectent à des innovations non technologiques, comme celles qui ont trait à la gestion, au marketing et à la distribution, sont beaucoup plus importantes que celles qui visent les innovations technologiques.

La stratégie actuelle du gouvernement en matière d'innovation — qui est basée sur l'infrastructure du savoir, la commercialisation du savoir, les ressources humaines et l'environnement commercial — touchera les facteurs qui contribuent à l'innovation et, par conséquent, à la productivité.

Le gouvernement est persuadé que, grâce à des mesures qui amélioreront le cadre de l'innovation au Canada, le programme économique énoncé dans le Budget 2000 devrait faire augmenter à long terme le taux de croissance de la productivité des entreprises. Toutefois, le gouvernement continuera à élaborer de nouvelles initiatives qui pourraient contribuer encore davantage à cet effort.

Recommandation 2

Que les initiatives stratégiques issues du programme de stimulation de l'innovation du gouvernement du Canada soient conçues de manière à privilégier le secteur manufacturier et les petites et moyennes entreprises.

Réponse

Comme le signale le Comité, le nombre accru des démarrages d'entreprises et des emplois créés depuis trois décennies est largement attribuable aux petites et moyennes entreprises (PME).

Le gouvernement convient donc que son programme d'innovation devrait offrir aux PME des politiques, des programmes et de l'information qui les aident à se développer et à prospérer.

Comme le note le Comité, compte tenu du rôle critique des PME dans la création de richesses et d'emplois au Canada, le gouvernement a institué dans le Budget 2000 un certain nombre de nouvelles mesures pour les appuyer. En plus de ces mesures et de certains projets de moindre envergure financés dans le cadre d'initiatives bien connues comme Partenariat technologique Canada et le Programme d'aide à la recherche industrielle, il faut mentionner les programmes et services suivants qui sont spécialement conçus pour aider les PME :

i) Le Plan d'investissement communautaire du Canada : programme de 20 millions de dollars, s'étalant sur sept ans et conçu pour améliorer l'accès au capital-risque pour les petites et moyennes entreprises axées sur la croissance, surtout dans les petites localités.

ii) Prêts pour innovation : créés par la Banque de développement du Canada pour aider les entreprises innovatrices à se positionner de manière à profiter des nouveaux marchés et des nouvelles technologies à la disposition des joueurs d'aujourd'hui. Les demandeurs qualifiés peuvent obtenir jusqu'à 100 000 $ pour développer des marchés étrangers.

iii) Fonds de prêts renouvelables : mis sur pied par Diversification de l'économie de l'Ouest dans le but de conclure avec des institutions financières des ententes innovatrices portant particulièrement sur l'administration, dans des conditions commerciales, des fonds de prêts à l'intention des principaux secteurs émergents, pour rendre le capital plus accessible aux PME dans l'Ouest du Canada.

iv) Faires des affaires sur l'autoroute de l'information — initiative du Gouvernement en ligne : série de programmes et de services conçus par le gouvernement du Canada pour aider les Canadiens à accéder aux services offerts en ligne. Le portail de l'innovation d'Industrie Canada est un exemple de guichet Internet unique donnant aux PME un accès à de l'information, à du savoir-faire et à des ressources canadiennes, qui les aideront à devenir plus innovatrices. Ce portail donne également accès à la boîte à outils de l'innovation, trousse diagnostique Internet de la nouvelle génération, qui aide les entreprises à cerner leurs besoins et à choisir la meilleure voie à suivre pour améliorer leur rendement en matière d'innovation.

Un examen continu servira à cerner d'autres besoins à venir. Le gouvernement veillera à ce qu'ils soient étudiés en temps utile pour permettre aux PME de continuer à se développer et à prospérer au Canada.

CHAPITRE 2 — LA PRODUCTIVITÉ DES ÉCONOMIES INDUSTRIALISÉES : QUE S'EST-IL PASSÉ APRÈS 1973?

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada élabore des politiques industrielles qui stimulent l'investissement des entreprises en capital physique, en matériel et outillage surtout, de sorte que le taux d'investissement du Canada s'élève au-dessus du taux moyen des pays du G7.

Réponse

Parmi les principaux facteurs de productivité, l'investissement dans le capital physique, particulièrement la machinerie et l'équipement, joue un rôle de premier plan. De surcroît, lorsqu'on mesure la contribution de l'investissement dans la machinerie et l'équipement à l'égard du produit national brut (PIB), cet investissement apparaît fortement lié à une croissance de la productivité. Ce type d'investissement vise souvent les plus récentes technologies de production et, lorsqu'il s'accompagne d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et d'une organisation industrielle efficace, il a pour résultat une amélioration graduelle de la productivité (production par heure de travail) et éventuellement une augmentation du niveau de vie.

Bien que le Canada ait accusé un certain retard par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE entre 1980 et 1996 au chapitre des dépenses pour la machinerie et l'équipement exprimées en pourcentage du PIB, des statistiques plus récentes indiquent une amélioration de plus d'un point de pourcentage du PIB à cet égard entre 1996 et 1998. Toutefois, le gouvernement reconnaît la nécessité d'améliorer la performance du Canada en rapport avec cet indicateur et a récemment fait connaître ses politiques dans le *Rapport sur les plans et priorités* d'Industrie Canada (partie III des estimations pour 2000-2001, p. 48). Ce dernier veillera à :

> « [...] améliorer le climat d'investissement intérieur et étranger en adoptant des lois et des règlements qui favorisent un marché équitable, efficace et concurrentiel, tant pour les entreprises que pour les consommateurs. En travaillant en collaboration avec ses partenaire et clients, le Ministère est déjà sur la bonne voie. Industrie Canada, en faisant porter ses efforts sur plusieurs fronts, renforce le droit de la concurrence; adopte des politiques en matière de propriété intellectuelle en vue d'éliminer les obstacles à l'investissement; assure la protection par brevet et la gestion du risque; procède à une harmonisation avec d'autres secteurs de compétence; fait la promotion des normes canadiennes; et participe à des traités bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur le commerce et l'investissement. »

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les municipalités, accroisse ses investissements dans l'infrastructure publique des réseaux de transport.

Réponse

Le gouvernement fédéral a récemment pris des mesures pour répondre aux besoins du réseau canadien des transports. Le 28 février 2000, le ministre des Finances a annoncé un programme d'infrastructure pluriannuel de 2,65 milliards de dollars comprenant jusqu'à 600 millions destinés à une infrastructure routière stratégique. Plus particulièrement, le Budget 2000 prévoyait 100 millions de dollars en 2000-2001, 350 millions en 2001-2002 et 550 millions par année pendant les quatre prochaines années. Sur les 550 millions par année prévus par la suite, 400 millions iront à l'infrastructure municipale des villes et des communautés rurales de l'ensemble du Canada (notamment aux chapitres des logements abordables, de l'infrastructure écologique et du transport local), et jusqu'à 150 millions à l'infrastructure routière stratégique.

Le nouveau programme d'infrastructure inclura donc une infrastructure routière municipale et stratégique, ce qui donnera au gouvernement fédéral des occasions de travailler en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement. En particulier, le gouvernement fédéral déterminera avec les provinces et les territoires quelles sont les sections du réseau routier national qui, en raison de l'accroissement de la circulation et du commerce, exigent une attention immédiate. On rendra ainsi le réseau routier plus sûr et plus efficient pour tous les Canadiens. De plus, le volet autoroute favorisera l'application de techniques novatrices et la création de partenariats multiples qui accroîtront l'efficience et la sécurité du réseau national de transport, tout en améliorant sa durabilité et sa fiabilité. Les négociations officielles relatives au nouveau programme d'infrastructure devraient commencer cet été et aboutir à la signature d'ententes fédérales-provinciales-territoriales d'ici la fin de l'an 2000.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada améliore la collecte de données de même que la mesure de la productivité dans le secteur des services et sensibilise les Canadiens à l'importance de la productivité pour la qualité de vie.

Réponse

Mesurer la productivité, surtout celle du secteur des services, est une tâche difficile et complexe. Le gouvernement, y compris Statistique Canada, cherche sans cesse des façons d'améliorer les données dans ce domaine. Par exemple, Industrie Canada mène actuellement, avec de grands spécialistes de la productivité provenant d'universités du Canada et des États-Unis, deux projets qui visent à améliorer la méthode sous-jacente au calcul de la productivité dans le secteur des services. Ces projets sont à la fine pointe dans le domaine de la mesure de la productivité.

Le gouvernement est résolu à continuer de sensibiliser les Canadiens à l'influence de la productivité sur la qualité de vie. Par exemple, Industrie Canada, le ministère des Finances et Statistique Canada ont fourni des fonds et présenté des travaux de recherche à la conférence sur la productivité du Centre d'étude du niveau de vie, qui a eu lieu en janvier 2000. Au cours des prochaines années, de nombreux ministères contribueront à enrichir nos connaissances sur la

productivité en effectuant des recherches dans le cadre du *Projet sur les aspects économiques et sociaux de la productivité* du Projet de recherche sur les politiques. Ce projet d'étude comprendra des recherches sur l'incidence des politiques et des programmes sociaux sur la productivité. Les travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques font l'objet d'une vaste diffusion. Industrie Canada, en partenariat avec le Centre d'étude du niveau de vie, tiendra en septembre 2000 un atelier sur la productivité. De plus, Industrie Canada a demandé au Centre d'étude du niveau de vie de publier une nouvelle revue sur la productivité dont le premier numéro doit paraître cette année. Il s'agit d'une revue semestrielle d'actualité qui portera sur tous les principaux aspects de la productivité.

CHAPITRE 3 — LA PRODUCTIVITÉ DU SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN : UN BILAN

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada veille à rationaliser et à simplifier le processus de réclamation des crédits d'impôt pour la recherche-développement (R-D) dont peuvent bénéficier les petites et moyennes entreprises.

Réponse

Depuis la conférence du Ministre concernant la création de partenariats, qui a eu lieu à Vancouver en juin 1998, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a reçu la rétroaction des PME et apporté des améliorations dans la gestion du Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (PRSDE). Les PME ont toujours constitué la plus grande partie de la clientèle du Programme. Elles représentent 75 p. 100 des quelque 11 000 demandeurs qui ont recours au Programme chaque année.

L'ADRC traite maintenant 82 p. 100 des demandes de remboursement soumises par les PME dans le délai cible de 120 jours. Il s'agit d'une amélioration marquée par rapport aux délais enregistrés à ce chapitre il y a deux ans, alors que 36 p. 100 des demandes de remboursement étaient traitées dans le même délai. Les mesures mises en place par l'ADRC pour permettre aux PME de prendre part au PRSDE comprennent l'adoption d'un formulaire de demande simplifié conçu expressément pour les petits exécutants de travaux de R-D. En outre, un certain nombre de services ont été mis en place pour aider les entreprises à présenter des demandes mieux préparées et à réduire le temps nécessaire pour les traiter. Ces mesures viennent s'ajouter aux séances d'information et aux services que l'ADRC offre déjà depuis un certain temps aux entreprises qui soumettent une première demande. L'ADRC a également établi un mécanisme de règlement des différends pour permettre aux PME requérantes de régler facilement tout différend qui pourrait survenir.

L'ADRC vient de terminer des sondages auprès de groupes témoins et organise une enquête qui sera réalisée auprès de PME en collaboration avec l'Association de la recherche industrielle du Québec. L'enquête a pour but de cerner les enjeux et sert de complément à d'autres activités, par exemple les ateliers qui sont donnés régulièrement à l'intention des fiscalistes dans toutes les régions du pays.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada offre un service d'information et de démonstration relativement aux technologies et aux procédés émergents et nouveaux à l'intention des entreprises canadiennes dans le but de faciliter leur transfert et leur adoption au Canada.

Réponse

Le gouvernement du Canada a mis en place un certain nombre de projets pour appuyer le transfert des technologies. En voici quelques-uns :

- Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) est un réseau pancanadien de plusieurs centaines de conseillers techniques qui sont à la disposition des entreprises canadiennes pour les aider à adopter et à améliorer leurs processus de production. Le Programme offre aussi une aide financière aux entreprises afin d'appuyer la R-D dans le domaine de la fabrication.

- Le Réseau canadien de technologie (RCT) du CNRC est un réseau national de fournisseurs de technologies et de services connexes qui offre aux entreprises canadiennes innovatrices un accès rapide et personnalisé aux compétences, aux conseils et à l'information leur permettant de relever des défis à caractère technologique et commercial. Le RCT compte plus d'un millier de membres, dont des associations industrielles, des organismes de recherche, des gouvernements, des universités et des collèges.

- Le Programme de recherche et de développement technologique du CNRC appuie la recherche dans le secteur manufacturier.

- Le Programme de soutien industriel et technique du CNRC met les entreprises en rapport avec les nouvelles technologies et donne des conseils.

- Le programme Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada a pour objet d'aider les entreprises canadiennes à faire passer la recherche de l'étape préalable à la mise en marché à l'étape de la commercialisation grâce à des mécanismes de partage des coûts.

- PRECARN, un consortium national dirigé par l'industrie, favorise les rapports entre les utilisateurs des technologies, les fournisseurs, les développeurs et les chercheurs. Le gouvernement du Canada continue d'appuyer ce projet en fournissant 20 millions de dollars de plus pour l'étape III du programme de recherche et de développement de PRECARN.

Le gouvernement du Canada fournit et diffuse aussi de l'information aux entreprises par l'intermédiaire du site Web *Strategis* d'Industrie Canada. On y trouve notamment :

- le site Web sur les technologies de pointe : fabrication, qui contient la base de données des fournisseurs de technologies « Solutions pour la fabrication de pointe »;

- l'Index national des compétences, qui contient la liste des milliers de chercheurs universitaires et gouvernementaux travaillant à la mise au point de technologies de fabrication, de matériaux et de procédés;

- la base de données « Brevets canadiens » qui contient plus de 1,4 million de documents de brevets ainsi que des liens avec les bureaux de la propriété intellectuelle ou des brevets d'une trentaine de pays, y compris le U.S. Patent and Trademark Office, le U.S. Copyright Office et l'Office européen des brevets.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada prévoie des mesures visant à encourager l'adoption de technologies nouvelles, conçues spécifiquement pour stimuler l'innovation dans le secteur manufacturier et dans les petites et moyennes entreprises.

Réponse

La définition de la *recherche scientifique* et du *développement expérimental* (RS&DE), qui est utilisée par le Canada, correspond à la définition internationale de la RS&DE, y compris celle qui a été adoptée par l'OCDE. Par contre, l'innovation est un concept très vaste et comporte de nombreux types de dépenses, dont celles pour la RS&DE et d'autres activités. Tout élargissement des paramètres du programme de RS&DE visant à inclure les dépenses d'innovation entraînerait un accroissement des coûts du programme au-delà d'un montant raisonnable et abordable pour le gouvernement. Chaque année, les contribuables qui font de la RS&DE profitent de quelque 1,4 milliard de dollars en crédits d'impôt.

Le gouvernement a choisi d'accorder l'aide fiscale à la RS&DE, c.-à-d. la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. La justification stratégique pour la limitation du programme d'encouragement fiscal aux seules dépenses faites au titre de la RS&DE est la suivante : ces activités ont grandement besoin d'une aide financière publique, et cette aide se justifie le mieux. En effet, ces activités ont de vastes retombées sur l'économie.

Bien que le programme d'encouragement fiscal de la RS&DE ne s'applique pas précisément à l'innovation, le gouvernement reconnaît qu'il est important pour le Canada de créer une économie innovatrice. Par conséquent, il augmente son aide au type de recherche innovatrice qui produira de nouvelles idées ainsi que de nouveaux produits et services et qui générera une croissance économique continue au Canada. Le budget fédéral de 2000 prévoyait des investissements ciblés d'une valeur dépassant 4,1 milliards de dollars en 1999-2000 et pendant les trois années subséquentes.

Même si le gouvernement ne prévoit pas de mesures visant expressément à encourager l'adoption de technologies, il existe des programmes gouvernementaux qui favorisent l'innovation dans le secteur manufacturier et dans les PME. Partenariat technologique Canada (PTC) fait des investissements stratégiques dans le développement des technologies afin de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de la richesse et d'appuyer le développement durable. PTC favorise et appuie les initiatives gouvernementales en faisant des investissements stratégiques dans la recherche, le développement et l'innovation afin d'encourager l'investissement du secteur privé et ainsi de maintenir et de solidifier l'infrastructure et les connaissances technologiques de l'industrie canadienne. PTC facilite aussi le développement de PME dans toutes les régions du Canada. Au nombre des secteurs ayant droit au soutien de PTC figurent celui des technologies de fabrication et de transformation de pointe et ceux des processus et des applications relatifs aux matériaux avancés.

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada fournit des appuis techniques aux PME canadiennes pour les aider à accroître leur productivité, leur rentabilité et leur compétitivité internationale. Le PARI assure aussi des services d'aide en gestion et en finances pour une foule d'initiatives de petite envergure. L'objectif est de faire en sorte que le projet de modernisation des technologies fournisse à l'entreprise des informations nouvelles et utiles qui améliorent le rendement. Chaque année, le PARI donne des conseils à environ 10 000 clients, dont quelque 3 500 exécutent des projets techniques cofinancés par le PARI.

Les organismes de développement régional s'emploient aussi à accroître la productivité et la compétitivité des PME en leur facilitant l'accès à l'innovation et à la technologie. Par exemple, et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et Développement économique Canada pour les régions du Québec mettent en œuvre des programmes visant à aider ainsi les PME.

CHAPITRE 4 — LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada étudie le régime d'imposition des sociétés, notamment les mesures proposées dans le Budget 2000, relativement au fardeau fiscal progressif qu'il pourrait imposer aux petites et moyennes entreprises. Il devrait ainsi veiller à ce que les entrepreneurs

canadiens ne soient pas pénalisés fiscalement lorsque leur entreprise prend de l'essor et soient toujours incités à contribuer davantage à l'économie nationale.

Réponse

Il est important pour le Canada d'avoir des entreprises en expansion, car elles sont la source d'idées nouvelles, de formes novatrices d'avantage concurrentiel et de nouveaux emplois. La santé économique future du Canada dépend de la capacité du pays de devenir plus prospère grâce à la croissance de ces petites entreprises.

Toutefois, les petites entreprises ont plus de difficulté que les grandes à obtenir des fonds suffisants, ce qui nuit à leur capacité de croître. Par conséquent, le régime fédéral de l'impôt sur le revenu comporte plusieurs dispositions spéciales qui réduisent le besoin de fonds provenant de l'extérieur et qui encouragent l'investissement dans les petites entreprises.

Grâce à des taux d'imposition réduits, les petites entreprises obtiennent plus de gains après impôt pour les réinvestir. À ces taux réduits prévus par la loi s'ajoutent diverses autres mesures fiscales qui contribuent à réduire l'impôt sur le revenu des petites entreprises, encourageant ainsi l'investissement et aidant les petites entreprises à obtenir le capital nécessaire pour croître. L'une de ces mesures est une exonération à vie de 500 000 $ au chapitre des gains en capital dans le cas des actions de petites entreprises et un crédit fiscal amélioré pour la RS&DE.

Dans le Budget 2000, le gouvernement a annoncé son intention de ramener, sur une période de cinq ans, le taux de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés de 28 p. 100 à 21 p. 100 dans le cas du revenu d'entreprise qui n'est actuellement pas admissible à un traitement fiscal spécial. De plus, il a annoncé que, pour commencer, il réduirait d'un point de pourcentage le taux de l'impôt fédéral sur ce revenu, des le 1er janvier 2001. De plus, à compter de la même date, les petites entreprises qui paient actuellement de l'impôt au taux général de 28 p. 100 bénéficieront du nouveau taux de 21 p. 100 dans le cas du revenu d'entreprise situé entre 200 000 $ et 300 000 $. Ces propositions réduiront de façon importante le fardeau supplémentaire de l'impôt sur le revenu des petites entreprises en croissance.

CHAPITRE 5 — LA PRODUCTIVITÉ, LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ

Recommandation 10

Que les ministres de l'Industrie et des Finances mènent de concert une étude sur les avantages et les inconvénients d'un dollar flottant pour l'économie canadienne, qui sera axée plus particulièrement sur son incidence sur la productivité et la compétitivité du secteur des entreprises canadien.

Réponse

Le gouvernement n'a actuellement pas l'intention de mener une telle étude ou de modifier sa politique sur le taux de change. Néanmoins, dans son analyse courante de l'économie, le gouvernement examine le lien entre les fluctuations du taux de change et la productivité et la compétitivité internationale du Canada.

CHAPITRE 6 — LES FORCES ÉCONOMIQUES QUI DÉTERMINENT LA PRODUCTIVITÉ

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada cherche à conclure avec les provinces un meilleur accord sur le commerce intérieur qui éliminerait les obstacles au commerce interprovincial qui restent et renfermerait un mécanisme de règlement des différends et des dispositions de mise en œuvre modelés sur ceux de l'Accord de libre-échange nord-américain, mais adaptés au contexte canadien.

Réponse

Le gouvernement du Canada désire améliorer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). À cette fin, le Comité du commerce intérieur (CCI), composé des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur, s'est réuni le 28 avril 2000 dans le but de poursuivre l'élaboration de sanctions plus efficaces en vertu de l'ACI. Les ministres ont discuté de la future orientation de l'Accord et ont convenu que la première priorité était l'exécution des engagements non encore remplis. Les ministres ont également approuvé un processus de consultation auprès d'entreprises et de groupes non gouvernementaux et universitaires afin de déterminer des moyens pragmatiques et utiles d'améliorer le commerce intérieur, notamment grâce à l'ACI.

Le gouvernement du Canada a joué un rôle prépondérant dans le succès des négociations concernant les engagements non encore remplis en vertu de l'ACI. Ces engagements sont : l'application des sanctions aux sociétés d'État, l'éclaircissement et l'amélioration du Code de conduite en matière de stimulants et la négociation d'un chapitre sur l'énergie.

Le gouvernement du Canada désire prendre une part active dans la détermination des priorités pour la négociation d'un ACI amélioré. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les ministres ont approuvé le processus de consultation qui doit avoir lieu au cours de l'année prochaine et qui devrait aider les parties à définir les priorités pour les futures négociations. Le processus de consultation commencera par une série de trois séances régionales qui auront lieu à Saskatoon, Moncton et Montréal, pour se terminer avec une conférence nationale qui sera tenue en Ontario. Le CCI a convenu de se réunir à l'automne 2000 afin d'étudier le problème des

engagements non encore remplis dans le cadre de l'ACI, et il tiendra sa réunion annuelle au mois d'avril 2001.

L'ACI renferme des dispositions sur le règlement des différends qui sont semblables à celles contenues dans l'Accord sur le libre-échange nord-américain (ALENA). Les deux accords prévoient un processus de règlement des différends de gouvernement à gouvernement, avec la possibilité de représailles lorsqu'une des parties refuse de mettre en œuvre les recommandations du Comité. À ce jour, il n'y a eu que deux plaintes de gouvernement à gouvernement déposées en vertu de l'ACI qui ont atteint l'étape de l'examen par le Comité. Dans les deux cas, le Comité a estimé que la mesure en question était incompatible avec l'ACI et a recommandé à la partie contre laquelle la plainte avait été formulée de la retirer. Des représentants ont préparé un rapport d'évaluation sur le processus de règlement des différends suite à la première plainte déposée en vertu de l'ACI et ont recommandé d'apporter des changements afin d'accélérer le processus et d'en améliorer l'équité et la transparence. Les ministres, à l'occasion de leur rencontre du mois d'avril, ont approuvé les recommandations du rapport, et le processus de règlement des différends a été retenu comme sujet de discussion possible dans le cadre du processus de consultation qui doit avoir lieu au cours de l'année prochaine.

En vertu de l'ACI, une personne peut demander l'aide du gouvernement pour porter plainte en vertu de n'importe quel chapitre sectoriel. Lorsque le gouvernement refuse d'agir en son nom, la personne peut alors porter plainte directement à condition qu'un examinateur estime que la plainte n'est ni frivole, ni vexatoire. Les frais engagés par une personne peuvent lui être remboursés en vertu de l'ACI, dans les limites établies, mais aucun dédommagement n'est prévu. À ce jour, deux plaintes de personne à gouvernement ont été déposées. Dans les deux cas, l'examinateur a estimé que la plainte était frivole, mettant ainsi fin au processus de règlement des différends. Le rôle de l'examinateur est de s'assurer que le processus de règlement des différends de personne à gouvernement fonctionne conformément à ce qui a été convenu.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada modernise son cadre législatif dans le secteur des services financiers afin d'améliorer la productivité.

Réponse

La législation régissant les institutions financières du Canada sous réglementation fédérale doit être révisée tous les cinq ans. Cependant, afin de suivre le rythme d'un environnement qui évolue rapidement, le gouvernement a en fait apporté des modifications au cadre réglementaire à quatre reprises au cours de la dernière décennie.

En décembre 1996, le gouvernement a constitué le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien. Après avoir mené une étude approfondie et de longues consultations, en septembre 1998, le Groupe de travail a présenté au gouvernement 124 recommandations qui ont été par la suite examinées par deux comités parlementaires.

Les deux comités ont déposé chacun leur rapport en décembre 1998 et ont en général appuyé la majorité des recommandations du Groupe de travail. En tenant compte de toutes ces recommandations, le gouvernement a publié en juin 1999 un énoncé de politique intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadiens : un cadre pour l'avenir*. La législation qui permettra de mettre en œuvre cette nouvelle politique-cadre a été présentée à la Chambre des communes le 13 juin 2000 (projet de loi C-38). Cette législation est complétée par un certain nombre d'énoncés politiques gouvernementaux et de mesures non législatives, ainsi que par des lignes directrices relatives à l'examen des fusions qui ont aussi été publiés le 13 juin.

Les propositions législatives et politiques s'articulent autour de quatre principes qui, ensemble, contribueront à l'amélioration de la productivité. Ces principes sont les suivants :

Promouvoir l'efficacité et la croissance

- par une nouvelle définition de la société ouverte qui donne une plus grande portée aux alliances stratégiques et aux coentreprises avec des échanges d'actions importants;
- par un nouveau régime de société de portefeuille pour fournir une plus grande flexibilité structurelle;
- par un examen de la politique d'imposition du revenu du capital avec les provinces.

Favoriser la concurrence nationale

- en encourageant la venue de nouveaux entrants par la libéralisation des règles de propriété et la baisse des exigences de capital minimum;
- en accroissant la capacité des coopératives d'épargne et de crédit de soutenir la concurrence par une restructuration possible de leur système;
- en élargissant l'accès au système de paiement pour stimuler la concurrence dans des services de dépôt;
- en permettant aux banques étrangères d'offrir des services aux entreprises et aux simples consommateurs par l'intermédiaire de succursales, en plus des filiales.

Responsabiliser et protéger les utilisateurs des services financiers

- au moyen de mesures visant à améliorer l'accès aux services financiers indépendamment du revenu ou du lieu de résidence, y compris un compte à prix abordable et un processus qui régisse les fermetures de succursales;

- par le biais d'une Agence des consommateurs de produits et services financiers du Canada pour renforcer la supervision des mesures de protection des consommateurs et étendre les activités d'éducation des consommateurs;

- par l'intermédiaire d'un bureau indépendant de l'Ombudsman des services financiers canadiens;

- au moyen de mesures visant à prévenir les ventes jumelées coercives et à améliorer l'information que reçoivent les consommateurs lorsqu'ils achètent des services ou font des investissements;

- au moyen d'énoncés publics de reddition des comptes par les institutions financières qui feraient ainsi rapport de leur contribution à la société et à l'économie canadiennes;

- au moyen de statistiques meilleures et plus nombreuses sur le financement des PME et d'analyses à ce sujet pour permettre de mieux comprendre leurs besoins.

Améliorer l'environnement de la réglementation

- en réformant la régie du système des paiements;

- en réduisant les exigences en matière de rapports liées aux normes de la Société d'assurance-dépôts du Canada;

- en conférant au surintendant des institutions financières de nouveaux pouvoirs afin de remédier aux risques pouvant découler de l'accroissement de la concurrence;

- en rationalisant le processus d'approbation réglementaire du Bureau du surintendant des institutions financières.

Le gouvernement compte bien continuer à fournir aux institutions financières du Canada un environnement qui favorise la croissance économique et l'innovation, dans l'intérêt de tous les Canadiens. La législation visant à mettre en œuvre le nouveau cadre a été déposée en juin. (Projet de loi C-38 — *Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières).*

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada évalue, secteur par secteur, les restrictions à la propriété étrangère actuellement imposées au monde des affaires et effectue une analyse économique de leurs avantages et de leurs coûts.

Réponse

Au fil des ans, le gouvernement du Canada a grandement réduit les restrictions sectorielles imposées à l'investissement étranger, au point où il en reste très peu. Industrie Canada a lancé l'étape initiale d'une étude visant à cataloguer et à déterminer les meilleures méthodes servant à évaluer les restrictions restantes.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada analyse ses mécanismes de réglementation et son cadre administratif sous l'angle des obstacles à l'investissement au Canada et supprime ces derniers, lorsqu'ils vont à l'encontre du bien commun.

Réponse

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'une réglementation juste qui ne fait pas indûment entrave à l'investissement au Canada. Par ailleurs, le gouvernement accorde aussi de l'importance au maintien de l'équilibre entre divers intérêts publics en visant, par exemple, à créer une réglementation qui ne constitue pas un obstacle à l'investissement, tout en maintenant la norme d'excellence à l'égard de la protection de l'environnement et de la santé. Ainsi, le Projet de loi S-19, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et la Loi canadienne sur les coopératives ainsi que d'autres lois en conséquence*, comporte des éléments qui allégeront la réglementation (élimination des chevauchements, d'où économies), qui préciseront la responsabilité des administrateurs et inciteront davantage à l'audace.

Des processus sont mis en place afin de promouvoir l'élaboration d'une réglementation juste. À ce sujet, la Politique de réglementation garantit que « ... le recours aux pouvoirs de réglementation du gouvernement procure à la société canadienne les avantages nets les plus grands possibles ». En effet, la politique exige que les organismes de réglementation veillent notamment :

- à ce qu'ils puissent prouver, s'il survient un problème ou un risque, que l'intervention fédérale est justifiée et la réglementation constitue le meilleur choix;
- à ce que les Canadiens soient consultés et qu'ils aient l'occasion de participer à l'élaboration ou à la modification des règlements ou des programmes de réglementation;
- à ce que les avantages l'emportent sur les coûts que présente la réglementation pour les Canadiens, leurs gouvernements et leurs entreprises.

CHAPITRE 7 — L'INNOVATION, LES SYSTÈMES D'INNOVATION ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Recommandation 15

Que, dans son programme de stimulation de l'innovation, le gouvernement du Canada prévoie un plan quinquennal d'augmentation des dépenses de recherche et développement, en s'assurant que toutes les hausses dépassent le taux d'inflation escompté de manière à ce que le ratio canadien de la R-D au PIB suive la tendance à la hausse établie dans les années 1990 et dépasse la moyenne des pays du G7.

Réponse

Le gouvernement reconnaît l'importance d'investir dans la recherche et le développement pour assurer la compétitivité du Canada sur la scène internationale et en vue d'améliorer le niveau de vie des Canadiens.

Bien que le Budget 2000 annonce de nouveaux investissements, il ne rend pas entièrement compte de l'ampleur de l'engagement fédéral global à l'égard de l'innovation. En effet, le gouvernement fédéral dépense actuellement quelque 800 millions de dollars par année au chapitre de la R-D industrielle dans le cadre de programmes comme PTC et le PARI. Chaque année, quelque 11 000 entreprises qui effectuent des travaux de RS&DE réclament environ 1,4 milliard de dollars en crédits d'impôt.

Ce qui précède ne tient pas compte non plus de la contribution à l'innovation industrielle que le fédéral verse dans le cadre des programmes de R-D universitaire (comme ceux des Réseaux de centres d'excellence, de la Fondation canadienne pour l'innovation, des chaires de recherche du Canada); du soutien à la formation des diplômés hautement qualifiés dont l'industrie a besoin pour être concurrentielle; de la technologie et de l'infrastructure fournies par les laboratoires fédéraux.

Le Budget 2000 engage 4,2 milliards de dollars de plus au titre de la stratégie fédérale qui vise à rendre l'économie canadienne plus innovatrice. Il contient aussi un certain nombre de mesures fiscales conçues pour rendre l'économie du Canada plus concurrentielle à l'échelle internationale. D'ici 2004-2005, ces mesures se traduiront pour le secteur privé par un allégement fiscal d'un milliard de dollars.

Les nouvelles mesures annoncées dans le budget devraient assurer une croissance réelle soutenue de l'investissement fédéral en R-D. Le niveau relativement faible d'investissement dans la R-D du Canada (comme le montre le ratio entre les dépenses brutes au titre de la recherche et du développement et le produit intérieur brut, ou ratio DBRD/PIB) n'est toutefois pas largement déterminé par les dépenses fédérales en R-D. Après ajustement en fonction des différences liées à la taille des budgets de défense, les dépenses du gouvernement canadien au titre de la R-D en proportion du PIB sont du même ordre que celles de la plupart des autres pays du G-7.

Comme l'industrie finance actuellement à peu près la moitié de la R-D au Canada, et le gouvernement fédéral en finance environ un cinquième, le gouvernement ne peut pas faire augmenter seul le ratio DBRD/PIB à un niveau d'au moins 2 p. 100 comme le font la plupart des autres pays du G-7. Le gouvernement et le secteur privé doivent travailler en partenariat en vue d'augmenter le niveau général des efforts de R-D au Canada.

En ce qui concerne les efforts de R-D du secteur privé au Canada, même si l'on tient compte des avantages d'un programme de crédits d'impôt à la R-D qui compte parmi les plus généreux au monde, en surface, l'industrie canadienne semble investir moins dans la R-D que d'autres pays industrialisés. En 1997, par exemple, la R-D financée par le secteur des affaires du Canada était de 0,8 p. 100 du PIB comparativement à 2,2 p. 100 au Japon, à 1,7 p. 100 aux É.-U., à 1,4 p. 100 en Allemagne, à 1,1 p. 100 en France, à 0,9 p. 100 au R.-U. et à 0,4 p. 100 en Italie.

En conclusion, ce n'est pas seulement la quantité de R-D qui détermine la croissance de la productivité des entreprises. D'autres facteurs, notamment l'adoption de la technologie et des innovations sur le plan des pratiques de gestion, de marketing et de distribution, entrent aussi en ligne de compte.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada consolide la politique nationale sur la propriété intellectuelle, afin d'établir, au minimum, une norme compatible avec nos engagements internationaux, et ce, dans le but d'encourager l'investissement et l'innovation.

Réponse

Un régime s'appliquant aux droits de propriété intellectuelle favorise un climat de certitude et de transparence propre à encourager le commerce. En outre, il stimule l'innovation et l'investissement en recherche et développement au Canada même et dans les pays où il exporte. Il facilite la signature d'accords de licence (pour le transfert technologique, par exemple) dans le but d'ouvrir de nouveaux débouchés ou d'élargir le champ d'action d'une entreprise déjà établie à l'étranger. Enfin, un régime de protection des droits de propriété intellectuelle permet de réaliser un équilibre entre les objectifs nationaux (la protection de la santé publique, par exemple) et de promouvoir l'intérêt public dans certains secteurs stratégiques. Il est primordial que le régime de propriété intellectuelle du Canada soit compétitif par rapport aux régimes de ses principaux partenaires commerciaux, et qu'il tienne compte à la fois des obligations internationales et des priorités de politique intérieure du pays.

Le régime de propriété intellectuelle canadien a été progressivement mis à jour en accord avec les obligations internationales en évolution. Par exemple, l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) a été mis en œuvre dans les pays développés, y compris au Canada, le 1er janvier 1996. Il y a plus de six ans, le Canada a également mis en œuvre l'ALENA, qui inclut le chapitre 17 sur les droits de propriété

intellectuelle. Le Canada est également membre du Traité de coopération en matière de brevets, qui vise à faciliter le dépôt de brevets sur le plan international.

En accord avec cette recommandation, l'objectif du gouvernement du Canada en regard de la politique de propriété intellectuelle continuera de mettre l'accent sur la cohérence internationale, tout en favorisant l'investissement et l'innovation. Le Canada participera aux négociations internationales sur les droits de propriété intellectuelle et élaborera une position qui s'accorde avec les politiques nationales à cet égard et qui contribue à promouvoir ses intérêts à mesure qu'ils se précisent grâce aux consultations menées auprès de la population.

CHAPITRE 8 — LE CAPITAL HUMAIN

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada mette sur pied un projet pilote en matière d'immigration facilitant l'entrée de travailleurs spécialisés étrangers pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier.

Réponse

Au cours des dernières années, Citoyenneté et Immigration Canada et Développement des ressources humaines Canada ont mis en œuvre un certain nombre de projets pilotes visant à rendre plus facile l'entrée au Canada de travailleurs étrangers temporaires. Ces expériences ont mené à l'élaboration d'un nouveau programme pour travailleurs étrangers temporaires, lequel fait partie des dispositions de la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Projet de loi C-31).

Le nouveau programme pour travailleurs étrangers temporaires reconnaît qu'en période de pénurie de main-d'œuvre, les employeurs canadiens doivent pouvoir rapidement recruter des travailleurs étrangers spécialisés. Grâce au nouveau programme, des employeurs individuels et/ou des secteurs ou sous-secteurs d'industrie pourront conclure des ententes avec Développement des ressources humaines Canada et Citoyenneté et Immigration Canada, afin de faciliter l'entrée au Canada d'un nombre convenu de travailleurs spécialisés. En contrepartie, les employeurs devront s'engager soit à mettre en œuvre des mesures pour former ou mettre à niveau des travailleurs Canadiens, soit à offrir du travail à des Canadiens à la recherche d'un emploi.

De plus, le nouveau programme permettra à certains travailleurs spécialisés de demander le statut de résident permanent sans avoir à quitter le Canada; seront également intégrées les dispositions de projets pilotes en cours en vertu desquelles les conjoints de travailleurs temporaires spécialisés sont autorisés à travailler au Canada sans qu'un test des besoins du marché du travail ne leur soit appliqué.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures afin de faire de l'acquisition continue du savoir une priorité commune des syndicats, de l'industrie et du gouvernement, et ce, pour assurer l'amélioration constante des connaissances, des aptitudes et des compétences professionnelles des Canadiens.

Réponse

Dans l'économie du savoir, l'investissement dans les compétences — par les particuliers, les employeurs et les gouvernements — représente l'un des éléments clés de la réussite.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a mis en place une stratégie afin de miser sur l'avantage du Canada en tant que pays possédant une main-d'œuvre comptant parmi les plus spécialisées du monde. L'établissement de la Subvention canadienne pour l'épargne-étude a facilité l'épargne pour l'éducation des enfants. Des études collégiales ou universitaires sont maintenant plus abordables grâce aux Bourses d'études canadiennes du millénaire. On a également amélioré le Programme canadien de prêts aux étudiants pour aider les emprunteurs à rembourser leurs dettes.

Le gouvernement va continuer de miser sur cette stratégie. Dans le Discours du Trône de 1999, le gouvernement s'est engagé à établir un plan d'action national visant les compétences et l'apprentissage au XXI^{e} siècle.

Le gouvernement du Canada, en étroite collaboration avec les autres gouvernements, les organismes des secteurs public et privé et les Canadiens, s'engage à :

- appuyer des mesures qui permettront le perfectionnement des compétences afin de mieux évoluer dans l'économie changeante, sous le leadership des conseils sectoriels de l'industrie qui réunissent des représentants du milieu des affaires, des syndicats, du milieu de l'éducation et d'autres groupes professionnels, en vue de résoudre des questions relatives aux ressources humaines dans des secteurs importants de l'économie canadienne;

- faciliter aux Canadiens le financement de l'apprentissage continu ;

- offrir aux Canadiens un guichet unique de renseignements pertinents et à jour sur le marché du travail, les exigences professionnelles et les possibilités de formation.

Pour faire suite à l'engagement présenté dans le Discours du Trône, le gouvernement proposera un plan d'action pour aborder les besoins de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre adulte et pour inciter les employeurs à faire plus pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Ce plan d'action permettra tant aux particuliers qu'aux entreprises d'avoir accès à des produits d'information de haute qualité sur le marché du travail et l'apprentissage, ce

qui facilitera leur processus décisionnel. Cette démarche s'appuiera sur des partenariats avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec d'autres intervenants.

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada envisage la possibilité d'établir un régime d'épargne-éducation permanente qui permettrait aux particuliers ou à leurs employeurs de verser des cotisations en franchise d'impôt pour se former et se perfectionner sur le plan professionnel.

Réponse

Particuliers et employeurs ont un rôle essentiel à jouer dans le processus de perfectionnement et de recyclage de la main-d'œuvre adulte actuelle.

Dans le Discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement s'est engagé à établir un plan d'action national visant les compétences et l'apprentissage au XXI^{e} siècle, lequel comprendra des mesures pour faciliter aux Canadiens le financement de l'apprentissage continu. Le gouvernement élaborera des propositions relatives à des initiatives visant à accroître la participation des Canadiennes et des Canadiens au perfectionnement de leurs compétences.

CHAPITRE 9 — LES CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES ET LA FISCALITÉ

Recommandation 20

Que le gouvernement du Canada examine et évalue sa réglementation en matière de déduction pour amortissement relativement au matériel de fabrication et de traitement, pour que le taux implicite d'amortissement reflète exactement la vie économique utile de ces biens.

Réponse

Le gouvernement s'efforce de faire en sorte que les taux de déduction pour amortissement (DPA) reflètent dans la mesure du possible la durée de vie utile des biens. Divers facteurs influencent cette durée, dont la désuétude des technologies et l'innovation du marché.

La durée de vie utile l'équipement de fabrication peut varier beaucoup. Par conséquent, le gouvernement a proposé dans le Budget 2000 d'appliquer le choix de classe distincte à l'équipement de fabrication. Bien que ce choix ne modifie pas le taux de DPA précisé, il permet de déduire, après la liquidation de tout bien de la classe, le total du solde non amorti comme perte finale. Cette disposition profitera surtout aux secteurs dont l'équipement de fabrication a une durée de vie utile exceptionnellement courte.

Toutefois, le régime de DPA sera continuellement révisé dans le but de s'assurer que les taux de DPA sont suffisants, que le régime est équitable et qu'il ne nuit pas à la capacité des entreprises canadiennes d'investir et de soutenir la concurrence.

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada relève nettement les tranches d'imposition du revenu des particuliers ainsi que l'exemption personnelle de base, si la bonne tenue financière du pays se maintient au cours des quelques prochaines années.

Réponse

Le plan quinquennal de réduction des impôts proposé par le gouvernement comporte plusieurs mesures qui tiennent compte de la recommandation 21 du Comité. Ces mesures sont les suivantes :

- le rétablissement rétroactif (au 1er janvier 2000) de l'indexation intégrale en fonction du coût de la vie;
- une augmentation du montant du revenu non imposable, qui sera porté à un minimum de 8 000 $ d'ici 2004;
- une augmentation du montant pour conjoint ou de l'équivalent du montant pour conjoint, qui sera porté à un minimum de 6 800 $ d'ici 2004;
- une hausse du niveau du revenu auquel le taux fiscal moyen commence à s'appliquer, qui sera porté de 29 590 $ à un minimum de 35 000 $ d'ici 2004;
- une augmentation du niveau du revenu auquel le taux fiscal supérieur commence à s'appliquer, qui sera porté de 59 180 $ à un minimum de 70 000 $ d'ici 2004.

Le plan quinquennal proposé devrait permettre de réduire les impôts sur le revenu des particuliers d'environ 58 milliards au cours de la période. Ce montant constitue une réduction substantielle des impôts, mais il a été précisé dans le Budget 2000 qu'il s'agissait de la réduction fiscale minimale qui sera effectuée et qu'une grande part des réductions décrites ci-dessus auraient lieu au cours d'une période maximale de cinq ans. Le gouvernement accélérera ces mesures dans le budget de 2001 et explorera de nouvelles mesures qui ne font pas partie du plan quinquennal.

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada abaisse l'impôt sur les gains en capital en faisant passer à 50 p. 100 le taux d'inclusion des gains en capital imposables.

Réponse

Le gouvernement reconnaît que le système fiscal doit être favorable à l'innovation; il doit également veiller à ce que les entreprises puissent accéder au capital dont elles ont besoin dans une économie de plus en plus concurrentielle et axée sur le savoir.

Une étude portant sur l'imposition des gains en capital réalisée avant le dépôt du Budget 2000 a permis de conclure que cet objectif pourrait être atteint plus facilement en réduisant le taux d'inclusion des gains en capital des trois quarts aux deux tiers. Cette réduction ferait également en sorte que le taux d'imposition des gains en capital soit sensiblement le même que le taux d'imposition des dividendes, ce qui éliminerait une planification fiscale qui engendrerait du gaspillage. C'est pourquoi ce changement a été proposé dans le Budget 2000; il s'appliquerait à la liquidation des immobilisations après le 27 février 2000.

Le Comité s'est également montré soucieux de l'incidence de l'imposition des gains en capital sur les investissements dans les entreprises à risque élevé, en particulier les entreprises du savoir. Le Budget 2000 proposait de permettre aux particuliers de reporter l'impôt sur les gains en capital tirés des investissements admissibles dans les petites entreprises, dans la mesure où les produits servent à effectuer un autre investissement admissible dans les petites entreprises. Cette mesure, combinée à la réduction du taux d'inclusion des gains en capital, faciliterait l'accès au capital pour les petites entreprises démontrant un potentiel de croissance élevé.

Une autre préoccupation soulevée par le Comité concernant l'imposition des gains en capital a trait au traitement fiscal des options d'achat d'actions des employés. Le Budget 2000 proposait de reporter l'imposition des gains tirés des actions acquises dans le cadre de l'exercice des options d'achat d'actions admissibles au moment où les actions sont vendues plutôt qu'au moment de la levée des options. Parallèlement à la réduction du taux d'inclusion des gains en capital des trois quarts aux deux tiers, il a également été proposé que la déduction accordée pour les options d'achat d'actions des employés passe à un tiers. La déduction pour les options d'achat d'actions entraîne une réduction du taux d'imposition des avantages tirés des options d'achat d'actions, qui deviendrait ainsi le même que le taux d'imposition des gains en capital. Ces mesures constitueraient un autre incitatif pour les employés à participer avec leurs employeurs à la croissance et à la réussite de l'entreprise.

CHAPITRE 10 — L'ÉCO-EFFICACITÉ ET L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

Recommandation 23

Que le gouvernement du Canada s'attache davantage à encourager l'adoption, par les diverses branches d'activité, de techniques de gestion éco-efficaces en : 1) faisant connaître les systèmes de gestion écologique, notamment les normes ISO 14001, auprès des fournisseurs des grands secteurs de l'économie; 2) améliorant l'éco-étiquetage et l'information des consommateurs; 3) encourageant la conception et la diffusion de technologies et de produits éco-efficaces par la voie de programmes appuyant la recherche-développement ainsi que la commercialisation; 4) sensibilisant davantage les secteurs aux mesures éco-efficaces, comme l'étalonnage des produits et des procédés de production au regard de l'éco-efficacité, et en avisant les petites et moyennes entreprises des résultats des analyses en la matière.

Réponse

1) ***Les systèmes de gestion écologique***

En 1998, Industrie Canada a financé deux importants projets pour s'assurer que l'infrastructure principale soit en place pour soutenir la mise en œuvre opportune de systèmes de gestion écologique par l'industrie canadienne. Un premier projet, entrepris par le Conseil canadien des normes, a mené à la mise en œuvre d'un programme d'accréditation des systèmes de gestion écologique des demandeurs à l'accréditation ISO 14000. Entrepris par l'Association canadienne de vérification environnementale, un deuxième projet a permis d'élaborer un programme d'agrément pour satisfaire aux normes ISO 14000.

En mars 2000, à la demande du ministre de l'Industrie, le Conseil canadien des normes (CCN) a publié la stratégie des normes canadiennes. Dans le cadre de cette stratégie, le CCN publiera les conclusions d'un sondage auprès d'entreprises canadiennes ayant adopté les normes ISO 14000 pour aider d'autres entreprises du Canada à déterminer les coûts et les avantages liés à l'adoption de ces normes. Des études de cas seront peut-être élaborées et affichées sur le site Web du CCN et sur le site Web Strategis d'Industrie Canada. Un comité multilatéral réunissant des représentants d'Environnement Canada, de Santé Canada, d'Industrie Canada, de Ressources naturelles Canada, du CCN et des organisations non gouvernementales appropriées sera également créé à l'automne 2000. Ce comité aura pour mission d'accroître la crédibilité et l'utilisation de normes de gestion écologique au Canada.

Industrie Canada continuera de travailler avec les principaux secteurs industriels pour les encourager à adopter volontairement des mesures novatrices de développement durable, y compris l'élaboration d'un protocole d'entente et de codes de pratiques qui soutiennent l'adoption de systèmes de gestion écologique. Dans sa future stratégie de développement durable, le Ministère examinera également la possibilité de créer des produits d'information sur le Web, des ateliers et d'autres outils pour promouvoir l'adoption de systèmes de gestion écologique et une meilleure compréhension de leurs avantages dans les politiques visant la chaîne d'approvisionnement.

2) ***L'éco-étiquetage et l'information des consommateurs***

Le choix des consommateurs peut favoriser en grande partie la mise au point de produits et services éco-efficients. L'information et l'étiquetage relatifs à l'environnement facilitent ce choix à condition d'être conformes à la réalité. Dans le cadre du Programme de subventions et de contributions du Bureau de la consommation, Industrie Canada aide l'Association des consommateurs du Canada (ACC) à entreprendre une étude intitulée *Surveiller l'information destinée aux consommateurs concernant la durabilité.* Cette étude déterminera si, sur le marché, les affirmations et l'étiquetage relatifs à l'environnement sont vérifiables, exacts et non trompeurs et s'ils aident les consommateurs à faire des choix de consommation éclairés. On prévoit que les résultats seront connus au printemps 2001 et qu'ils permettront peut-être de

trouver des moyens d'optimiser la conformité de l'éco-étiquetage et d'aider les consommateurs à mieux comprendre les questions environnementales qui les rendra plus aptes à choisir des produits et des services sans danger pour l'environnement.

Les ministères fédéraux mettent actuellement une large gamme d'informations à la disposition des consommateurs au sujet des décisions et pratiques environnementales, que ce soit sur leurs sites Web ou par d'autres moyens. À titre d'exemples, citons Environnement Canada (réduction des déchets et de l'emballage), Santé Canada (innocuité des produits), Industrie Canada (recyclage) et Ressources naturelles Canada (efficacité énergétique). De nouveaux produits d'information seront élaborés au besoin, à l'intention des consommateurs.

3) ***Les technologies éco-efficientes***

Actuellement, le gouvernement met en œuvre un certain nombre de programmes visant à appuyer le développement et la démonstration des technologies et des produits éco-efficients. En voici quelques exemples :

- CANMET (Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie), établissement clé de Ressources naturelles Canada, se consacre à la recherche et au développement de la technologie. L'éco-efficience, plus particulièrement son application à la réduction de la demande de matériaux et d'énergie, est un important volet des programmes de R-D de CANMET. CANMET s'efforce d'accélérer le développement et la démonstration de technologies de l'énergie propres et efficientes, qu'il s'agisse de technologies classiques, de rechange ou renouvelables, et de technologies qui permettent de réduire l'utilisation des matériaux.

- Partenariat technologique Canada (PTC) est un fonds d'investissement dans la technologie qui a été créé dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs du Canada en ce qui concerne la croissance économique, la création d'emplois et de richesses et le soutien du développement durable. PTC soutient la mise en œuvre des initiatives du gouvernement par des investissements stratégiques dans la recherche industrielle et le développement pré-concurrentiel. Bon nombre de ces investissements favorisent d'ailleurs aussi l'éco-efficience. PTC investit dans les technologies éco-efficientes dans des domaines tels que : l'amélioration de la conservation de l'énergie, de l'eau et des ressources non renouvelables; la prévention de la pollution par la mise au point de technologies à procédé propre; le développement de technologies de dépollution visant à réduire les déchets ou les émissions nocives.

- Le Conseil national de recherches du Canada est un chef de file dans les domaines de la recherche scientifique et technique et de la diffusion de la technologie. Il attache de plus en plus d'importance à l'intégration des aspects de l'environnement et de l'éco-efficience à ses activités. Voici quelques exemples : les dernières découvertes en biotechnologie sont appliquées à la mise au point de procédés plus propres; les techniques et matériaux

de construction sont en train d'être perfectionnés en vue d'assurer la construction de bâtiments plus éconergiques et la mise en place d'une infrastructure plus durable (routes, conduites d'eau, égouts); des piles à combustible sont en voie de développement afin de créer des installations plus propres pour la production d'énergie électrique répartie et d'offrir des options novatrices pour le transport de l'électricité.

Dans le Budget 2000, le gouvernement a annoncé qu'il est en train de créer le Fonds d'appui technologique au développement durable, doté de crédits initiaux de 100 millions de dollars. Le Fonds aura pour objet de stimuler le développement et la démonstration de nouvelles technologies de l'environnement, y compris celles qui visent à soutenir l'éco-efficience comme les piles à combustible. Le budget fédéral prévoit également l'affectation de nouveaux fonds, totalisant 210 millions sur trois ans, au Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) età d'autres programmes fédéraux ciblant l'efficience énergétique et l'énergie renouvelable. Le FACC favorise, entre autres, le développement de nouvelles technologies et soutient la mise en œuvre d'initiatives comme le programme de vérification de l'éco-efficience, dont les grandes lignes sont exposées ci-dessous.

Pour sa part, le Conseil national de recherches du Canada met en œuvre de nouvelles initiatives axées sur la conception écologique et les vérifications de l'éco-efficience, initiatives qui devraient aussi stimuler le développement et la démonstration de technologies et de produits éco-efficients. Il est question de ces initiatives au numéro 4 ci-dessous.

4) ***Sensibiliser davantage les secteurs aux mesures éco-efficientes***

Le gouvernement continue de mettre en œuvre des initiatives qui visent à donner suite à cette recommandation. Parmi ces initiatives figurent celles liées à la création d'indicateurs et à l'analyse comparative, des projets pilotes ayant pour objet de déterminer les meilleures façons d'aider les PME, y compris la mise au point d'outils et la recherche stratégique.

Création d'indicateurs et analyse comparative

Le Conseil national de recherches du Canada s'emploie à mettre au point des outils analytiques en simulation et en modélisation, conjugués au processus d'analyse comparative, dans le but de mettre en lumière les liens entre les avantages technologiques, économiques et environnementaux que l'on peut tirer de l'innovation éco-efficiente. Par exemple, il soutient la R-D axée sur la création d'outils de conception et de fabrication qui permettent d'intégrer à la phase de conception une analyse approfondie de la performance des produits et l'optimisation des techniques de fabrication.

Industrie Canada a terminé récemment une étude portant sur la situation de l'éco-efficience et la création d'indicateurs dans l'industrie canadienne. Le rapport contribuera à favoriser une meilleure compréhension de l'utilisation d'indicateurs de l'éco-efficience par l'industrie

canadienne, ainsi que de leurs répercussions sur l'environnement, la compétitivité, la productivité, la rentabilité ou la valeur des actionnaires.

Environnement Canada a mis sur pied la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) dans le but de mettre en œuvre un vaste programme destiné à mettre à l'essai des indicateurs de l'intensité de l'énergie et du matériel et à peaufiner les définitions, les règles de décision et les indicateurs complémentaires. Le travail fait suite à une étude de faisabilité de la TRNEE menée par un certain nombre de sociétés, particulièrement dans le secteur manufacturier, qui ont accepté de participer activement (bénévolement) à la mise en œuvre de ce nouveau programme d'indicateurs. Le projet sera mené à bien d'ici le printemps 2001.

Environnement Canada travaille aussi à la mise au point de la base de données canadienne sur les matières premières (BDCMP). La BDCMP a pour objet de fournir des données d'inventaire sur le cycle de vie des produits de base fabriqués par les industries de l'acier, du plastique, de l'aluminium, du verre et du bois (bois de construction de dimensions courantes). Elle fournira des données d'entrée (p. ex. matières premières, eau) et des données de sortie (p. ex., émissions atmosphériques, déchets solides) pour l'acquisition de matières premières, la transformation intermédiaire et la fabrication des produits de base. Initiative volontaire dirigée par l'industrie, elle fait actuellement l'objet d'un examen par des pairs. Au cours de 2000 seront prises des décisions sur la façon de gérer, de mettre à jour et de rendre accessibles les données.

PME - Projets pilotes et outils

Une nouvelle initiative prometteuse visant à aider les PME est en train d'être mise en œuvre dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada. Le PARI met actuellement au point un outil Web de conception pour l'environnement, qui a pour objet de contribuer à intégrer les préoccupations environnementales à la phase de conception des produits. Cet outil aidera le réseau national des conseillers en technologie industrielle à cerner les possibilités d'amélioration de l'éco-efficience des produits et procédés de leurs clients. Dans le cadre du PARI, on propose aussi de mettre sur pied un réseau régional d'experts-conseils en conception pour l'environnement et d'aider les clients à avoir accès à ces services.

De plus, un programme pilote de vérification de l'éco-efficience est mis en œuvre pour aider les PME à améliorer l'efficience de leur énergie et de leur matériel et à réduire les émissions de gaz à effet de serre connexes. Le programme est réalisé dans le cadre du PARI, en partenariat avec le Centre ontarien de l'avancement des techniques écologiques et grâce au soutien de la Banque de développement du Canada, du Fonds d'action pour le changement climatique et de Ressources naturelles Canada. Ce programme et une initiative similaire au Québec seront évalués au cours de 2000, et l'on envisagera alors d'en élargir le champ d'activité.

Le PARI et Ressources naturelles Canada, de concert avec Alcan Aluminum et Abitibi Consolidated, ont parrainé récemment la réalisation d'un projet pilote dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean au Québec. Le projet a permis de constater que les concepts et outils d'éco-efficience peuvent être utilisés en vue d'améliorer les résultats obtenus par les PME dans les domaines de l'environnement et de l'économie. Des équipes de diplômés universitaires, formés comme conseillers en éco-innovation, avaient été déployées dans un groupe choisi d'entreprises dans le but de cerner les possibilités au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de l'environnement. Le projet pilote a permis également de mettre au point un procédé visant à améliorer l'éco-efficience dans les PME, procédé qui comprend une procédure en sept étapes, des fiches de travail et des outils spécialisés et un manuel de formation comportant des modules portant sur un éventail d'outils d'éco-efficience. Un deuxième projet qui permettra de tirer profit de l'expérience acquise au Saguenay — Lac-Saint-Jean dans le secteur de la fabrication des pièces d'automobile est en cours. Il a pour principal objectif d'appuyer les efforts faits dans ce secteur en matière de gestion de l'environnement.

Recherche stratégique

Une autre étude stratégique importante concerne l'utilisation de l'éco-efficience; elle est menée par Ressources naturelles Canada, en partenariat avec d'autres ministères, dans le cadre du projet sur la durabilité du Programme de recherche sur les politiques. L'étude permettra de contribuer de façon importante à l'amélioration de la compréhension de l'éco-efficience en ce qui touche le développement durable, la compétitivité, la valeur des actionnaires, les systèmes de gestion de l'environnement, la gestion du cycle de vie et d'autres outils de gestion environnementale de pointe. De plus, elle sera axée sur des exemples pertinents provenant des secteurs visés (p. ex., ressources naturelles, transports, fabrication), procurera des connaissances approfondies sur les pratiques exemplaires des sociétés d'avant-garde au Canada et ailleurs dans le monde, permettra de cerner les facteurs à l'origine de l'adoption des pratiques d'éco-efficience au Canada et les obstacles connexes et, plus généralement, d'améliorer les connaissances de la façon dont le secteur privé procède pour combler l'écart au chapitre de la mise en œuvre du développement durable. La deuxième phase du projet aura pour objet de transférer les résultats de l'étude à l'industrie.

CHAPITRE 11 — LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA TRANSFORMATION DES BOISSONS

Recommandation 24

Que le gouvernement du Canada consulte les parties concernées du secteur de l'agriculture en vue d'élaborer une politique agricole et agroalimentaire améliorée comportant des mesures de soutien des prix et des revenus des agriculteurs, afin de stimuler la productivité de façon continue.

Réponse

Le gouvernement du Canada encourage l'accroissement de la productivité dans le secteur agricole. Un élément important de cet appui est le système de filets protecteurs qui aident les producteurs à gérer les risques. Ces programmes permettent aux producteurs de stabiliser leurs recettes et de contribuer ainsi à stabiliser le climat d'investissement, ce qui, par ricochet, contribue à la productivité du secteur. Un principe de conception important exige que ces programmes soient neutres en ce qui concerne les décisions des producteurs portant sur la production et la commercialisation. Ce principe garantit que le gouvernement ne déforme pas les signaux du marché, permettant ainsi aux producteurs de réagir à ces signaux.

Ces programmes sont gérés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, en consultation avec un comité consultatif chargé d'établir des filets protecteurs. Ce comité se compose de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des producteurs. Les fonds fédéraux, qui étaient de 600 millions de dollars par an, ont récemment été portés à 1,1 milliard de dollars par an, pour une période de trois ans. Ces fonds servent entre autres à financer un programme d'aide au revenu des sinistrés. Il faudra conclure des ententes fédérales-provinciales en vue de la gestion conjointe du système de filets protecteurs.

CHAPITRE 12 — LE SECTEUR DES PRODUITS FORESTIERS

Recommandation 25

Que le gouvernement du Canada prenne position pour que l'Accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis ne soit pas renégocié lorsqu'il viendra à échéance.

Réponse

L'objet de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), qui assume le rôle principal dans l'administration de l'Accord actuel. Même si Industrie Canada continue de surveiller l'incidence de l'Accord et de fournir des conseils au MAECI sur les options futures qui pourraient être envisagées, c'est au MAECI qu'il appartient de déterminer quelle est la position des gouvernements provinciaux et de l'industrie sur l'avenir de l'Accord dans les quatre secteurs touchés. À cet égard, le MAECI a nommé un cadre supérieur pour qu'il dirige les consultations avec les intervenants et détermine s'il est possible d'en arriver à un consensus quant à la voie à adopter.

CHAPITRE 13 — LE SECTEUR DES MINÉRAUX ET DES PRODUITS MÉTALLIQUES

Recommandation 26

Que le gouvernement du Canada consulte l'Association minière du Canada, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et les entreprises minières en vue de clarifier la définition de frais d'exploration au Canada et de rendre les actions accréditives plus intéressantes pour les investisseurs potentiels.

Réponse

Le ministère des Finances a amorcé des consultations auprès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et de l'Association minière du Canada (AMC) afin de solliciter leur avis et un entretien. Un groupe de travail composé d'agents du ministère des Finances, de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et de Ressources naturelles Canada a été mis sur pied pour mener à bien des consultations auprès de l'ACPE, de l'AMC, ainsi que des provinces intéressées. Au nombre des questions examinées, on note des changements apportés à la définition actuelle des frais d'exploration au Canada (FEC) concernant les échantillons en vrac. D'autres suggestions ont trait aux propositions législatives actuelles qui portent sur les biens amortissables et les FEC. Des suggestions supplémentaires ont été déposées aux fins de discussion, ce qui peut aider à apporter plus de clarté et à améliorer la conformité. Depuis deux ans, le gouvernement a examiné avec l'AMC et l'ACPE un certain nombre de propositions reliées à des investissements par actions accréditives.

CHAPITRE 14 — LE SECTEUR DES HYDROCARBURES

Recommandation 27

Que le gouvernement du Canada hâte les pourparlers avec les Premières Nations concernant le partage et la gestion des ressources, notamment l'accès aux territoires, et prenne l'initiative relativement à la résolution des revendications en cours des Autochtones dans les domaines des ressources pétrolières et gazières du pays.

Réponse

Dans *Rassembler nos forces*, le gouvernement du Canada s'est engagé à résoudre les différends du passé et à établir de nouvelles relations avec les peuples autochtones, des relations fondées sur le respect mutuel, la reconnaissance, la responsabilité et le partage. Il a d'ailleurs amorcé des négociations sur les revendications et l'autonomie, en vue de relever ces défis. Dans les deux cas, les négociations sont difficiles et prennent du temps, mais l'investissement aboutira à l'établissement de collectivités autochtones plus vigoureuses et plus autonomes et à la création d'un climat économique plus sûr à la fois pour les Autochtones et les non-Autochtones. Le gouvernement vise ainsi à faire en sorte que les intérêts des groupes autochtones en matière de

gestion des ressources et de protection de l'environnement soient reconnus, et que les demandeurs puissent tirer profit des avantages du développement.

Dans le secteur pétrolier et gazier, on dénombre actuellement deux principales zones au pays où il existe des revendications pendantes. La première, dans la plaine de la Liard (frontière entre le Yukon et les T.N.-O.), fait l'objet de revendications par la Première Nation Liard et les Premières Nations Deh Cho. Pour ce qui est de la revendication de la Première Nation Liard au Yukon, les négociations sont en voie de mener au choix de terres et à une protection provisoire. Quant aux parties aux négociations dans la région Deh Cho des Territoires du Nord-Ouest, elles travaillent à l'élaboration d'un accord cadre et d'un accord de mesures provisoires. Dans l'accord de mesures provisoires, on envisage de mettre en place un processus de planification de l'utilisation des terres en vue de désigner les terres protégées et les terrains ouverts à l'exploration. Dans d'autres régions du pays, comme dans les provinces de l'Atlantique, la gestion des ressources naturelles relève de la compétence des provinces. Dans ces régions, le gouvernement du Canada encourage les provinces et les promoteurs à consulter les groupes autochtones touchés et à conclure des ententes de collaboration, et ce, afin que les intérêts des Premières Nations soient pris en compte et que ces dernières puissent profiter du développement.

CHAPITRE 15 — LE SECTEUR DES PRODUITS PÉTROLIERS

Recommandation 28

Que le gouvernement du Canada fasse en sorte que la réglementation concernant la formulation des produits pétroliers, celle de l'essence surtout, soit dorénavant au moins aussi sévère que celle de l'État de Californie pour ce qui concerne la norme fixée et le calendrier d'application de l'industrie.

Réponse

Le gouvernement maintient son engagement à l'égard de son programme sur l'air pur. Un volet de ce programme est axé sur des activités visant à réduire les effets de l'utilisation des produits pétroliers, notamment l'essence, sur l'environnement et la santé. La récente confirmation de notre réglementation sur le soufre contenu dans l'essence en est un exemple concret. Cette réglementation réduira de façon considérable le nombre de morts prématurées, les hospitalisations et les symptômes de maladies respiratoires résultant de la piètre qualité de l'air. Le gouvernement continuera de surveiller les effets sur l'environnement et la santé liés à l'utilisation des produits pétroliers et, si la science indique que des réductions supplémentaires sont nécessaires, il prendra d'autres mesures.

CHAPITRE 16 — LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION NAVALE

Recommandation 29

Que le gouvernement du Canada tente d'obtenir que la loi américaine dite « Jones Act » soit abrogée ou qu'elle soit modifiée de manière à faire exception pour les navires construits ou réparés au Canada ou dont l'équipage est canadien.

Réponse

Le Canada a soulevé la question de la « Jones Act » dans des tribunes bilatérales et multilatérales. Les négociations aux termes de l'ALENA ont révélé que le Congrès américain n'était pas prêt à apporter des modifications qui profiteraient au Canada. De même, les négociations menées sous les auspices de l'OCDE sont aussi dans une impasse. Dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tout indique que les États-Unis ne sont pas prêts à envisager des modifications importantes à cette loi. En outre, si les négociations reprenaient, les États-Unis voudraient, en contrepartie, des concessions dans un autre secteur. Malgré ces circonstances difficiles, le Canada continuera de demander la modification de la « Jones Act » afin d'aider le secteur canadien de la construction navale.

Recommandation 30

Que le gouvernement du Canada consulte tous les acteurs de l'industrie de la construction navale en vue d'adopter des politiques industrielles nouvelles ou modifiées susceptibles d'aider les constructeurs de navires à accaparer des créneaux sur les marchés étrangers.

Réponse

Récemment, l'industrie canadienne de la construction navale a beaucoup fait parler d'elle dans un certain nombre de tribunes. Les comités permanents de l'industrie, des finances, de la défense nationale et des anciens combattants ont tous tenu des audiences sur la construction navale. De plus, le projet de loi C-213 émanant du député Antoine Dubé a été renvoyé au Comité des finances pour qu'il en fasse une étude plus poussée. En outre, le ministre de l'Industrie et les fonctionnaires d'Industrie Canada continuent de rencontrer divers intervenants.

Ces discussions confirment que la construction navale est une industrie complexe qui évolue constamment tant au Canada qu'à l'échelle mondiale (et à l'étranger) où même la construction navale asiatique (plus ciblée sur des créneaux) décline, témoignant de l'état du commerce maritime. Elles révèlent aussi que la façon dont les intervenants perçoivent les tendances et les faits relatifs à cette industrie au Canada et à l'étranger varie considérablement. Les opinions sur la situation actuelle de l'industrie de la construction navale varient entre les partis politiques, entre les constructeurs et les propriétaires de navires et, dans certains cas, entre les constructeurs de navires et les syndicats. Toutefois, tous s'entendent sur un point : les emplois dans ce secteur sont importants pour les travailleurs et leurs collectivités.

Il est important de noter que le gouvernement fédéral assure actuellement un soutien important à l'industrie de la construction navale. Ce soutien prend les formes suivantes : approvisionnement intérieur par le gouvernement, imposition de droits de 25 p. 100 sur la plupart des importations de navires venant la zone de l'ALENA et déduction pour amortissement qui permet aux acheteurs de navires construits et enregistrés au Canada d'amortir le coût du navire sur quatre ans seulement. Cette déduction est beaucoup plus généreuse que le taux décroissant de 15 p. 100 accordé pour les navires construits à l'étranger.

En outre, entre 1986 et 1994, le gouvernement fédéral a fourni 198 millions de dollars pour l'exercice de rationalisation mené par l'industrie de la construction navale. Cet exercice a donné naissance à une industrie mieux adaptée aux perspectives de marché actuelles, comme le souligne l'Association de la construction navale du Canada.

L'industrie de la construction navale a accès à d'autres programmes et politiques du gouvernement en matière de commerce et d'innovation. Le soutien à l'innovation comprend l'accès aux services de l'Institut de dynamique marine ainsi qu'au programme Partenariat technologique Canada. Un certain nombre de programmes assurent un soutien sur le plan du commerce international. Même s'ils ne sont pas directement liés à la compétitivité intérieure, ils contribuent à une industrie plus saine et plus dynamique. Au nombre de ces programmes, on trouve l'aide financière à l'exportation fournie par la Société pour l'expansion des exportations, la promotion d'un accès concurrentiel aux marchés internationaux assurée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'accès aux services de la Corporation commerciale canadienne.

Toutefois, le gouvernement fédéral reste toujours réceptif aux preuves de changement dans l'industrie de la construction navale et il tient à poursuivre le dialogue avec les intervenants.

À cet égard, le ministère de l'Industrie procède actuellement à des consultations exhaustives avec une représentation importante des intervenants de l'industrie de la construction navale. Ces consultations ont pour objet :

- d'aider le Ministère à répondre aux recommandations du Comité permanent de l'industrie;
- de parvenir, grâce au dialogue et à l'échange d'information, à une compréhension commune des faits et des tendances relatifs à l'industrie;
- de discuter des diverses possibilités qui peuvent aider l'industrie de la construction navale à accepter les réalités du marché intérieur et international.

À mesure que l'information évolue, les intervenants, y compris le gouvernement, les promoteurs de l'industrie et les syndicats seront mieux équipés et mieux préparés pour composer avec les orientations futures de l'industrie.

CHAPITRE 17 — LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

Recommandation 31

Que le gouvernement du Canada prévoie des mesures d'encouragement pour qu'une plus forte proportion des activités de recherche et de développement de l'industrie de l'automobile soient effectuées au Canada.

Réponse

L'Examen de la compétitivité de l'industrie automobile (ECIA), mené en 1998 par Industrie Canada de concert avec d'autres ministères fédéraux, a déterminé que l'innovation était essentielle à la compétitivité de l'industrie automobile canadienne. L'appui du gouvernement fédéral prend déjà la forme d'un certain nombre d'initiatives comme la Fondation canadienne pour l'innovation, Partenariat technologique Canada, les réseaux de technologie et l'un des régimes de crédits d'impôt pour la recherche-développement (R-D) les plus généreux du monde. Dans l'ECIA, on reconnaît aussi que les dépenses de R-D de l'industrie automobile ont été quatre fois moindres que les dépenses moyennes du secteur manufacturier et 25 fois moindres que celles de l'industrie automobile aux États-Unis.

Cette lacune au chapitre de la R-D semble contraster avec le fait que le Canada est doté d'une infrastructure qui appuie la R-D, notamment d'excellents centres de recherche universitaires. Ce phénomène est dû en partie à la nature hautement mondialisée et rationalisée de l'industrie automobile en Amérique du Nord, les Canadiens étant des assembleurs bénéficiant grandement de la R-D entreprise par les sièges sociaux internationaux.

L'an dernier, le gouvernement fédéral a affecté des fonds à l'établissement de réseaux de centres d'excellence (RCE) dans quatre secteurs prioritaires qui ont une importance stratégique pour le Canada. L'un d'eux était l'automobile du XXI^{e} siècle. Une lettre d'intention, préparée au nom de quelque 30 universités et 70 autres institutions publiques et privées, a été soumise à des fins d'approbation. Un RCE dans le secteur de l'automobile favorisera la recherche concertée, renforcera la réputation du Canada comme lieu propice à la R-D dans le domaine de l'automobile et aidera à retenir au Canada une plus grande part de la recherche-développement dans le domaine de l'automobile.

Le gouvernement fédéral appuie aussi des initiatives de recherche axées sur les sources d'énergie destinées au transport comme les suivantes : matériaux légers (Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers); vingt projets de piles à combustible de pointe; et amélioration de la qualité du carburant et des émissions par l'intermédiaire du programme interministériel de recherche et de développement énergétiques.

De plus, l'Agence des douanes et du revenu du Canada travaille avec le secteur de l'automobile pour mieux comprendre comment il effectue ses travaux de RS&DE au Canada, afin d'en améliorer la participation au programme de RS&DE.

CHAPITRE 18 — LE SECTEUR DE L'AÉROSPATIALE

Recommandation 32

Que le gouvernement du Canada s'emploie à négocier et à résoudre bilatéralement le conflit relatif au secteur de l'aérospatiale avec le Brésil avant que l'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce ne rende sa décision.

Réponse

Le gouvernement encourage, et continuera d'encourager, la poursuite des négociations avec le Brésil afin de résoudre le différend qui les divise en ce qui a trait à l'octroi de subventions à l'exportation illégales au constructeur d'aéronefs brésilien Embraer. Toutefois, le gouvernement continuera tout de même de prendre les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts devant l'OMC, dont le recours à des mesures de rétorsion.

CHAPITRE 19 — LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Recommandation 33

Que le gouvernement du Canada donne le ton dans ses politiques de réglementation en veillant au respect de la vie privée et à la sécurité des Canadiens tout en favorisant la libre concurrence entre les produits et les techniques d'information et de communication.

Réponse

La *Loi sur les télécommunications*, qui est entrée en vigueur le 25 octobre 1993, a établi un nouveau cadre législatif destiné à l'industrie canadienne des télécommunications. Elle est ainsi adaptée à un marché canadien intégré des services de télécommunication, important élément du secteur des technologies de l'information et des communications. La Loi vise entre autres à faire davantage appel aux forces du marché pour offrir des services de télécommunications et pour favoriser l'innovation. Tous les segments de l'industrie canadienne des services de télécommunications sont maintenant ouverts à la concurrence.

Toutefois, il faut une transition équilibrée entre des monopoles réglementés et la concurrence afin de réglementer cette dernière et d'assurer un accès abordable : la réglementation doit favoriser la concurrence et des mesures doivent être prises pour que tous les Canadiens aient accès à un service abordable de haute qualité, particulièrement dans les secteurs où les seules forces du marché ne permettront pas d'atteindre cet objectif.

Au fur et à mesure que les marchés sont de plus en plus concurrentiels et que le rythme du changement technologique s'accélère, il pourrait devenir impossible de compter sur des méthodes réglementaires élaborées pendant l'ère monopolistique pour atteindre les objectifs de

notre politique sociale. Alors, nous innovons : nous envisageons de nouvelles manières de favoriser l'accès à des services de télécommunications, par l'intermédiaire d'initiatives de « Connectivité ». Ces initiatives sont complétées par des mesures réglementaires du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant à établir un cadre qui non seulement favorisera la concurrence, mais prévoira aussi des mesures appropriées pour assurer l'accès à des services de télécommunications abordables.

Les engagements pris dans le Budget 2000 permettront d'améliorer encore l'accès des Canadiens à l'économie de l'information. Dans le cadre du programme national d'infrastructure, les projets d'infrastructure des télécommunications sont admissibles à un financement et le CRTC sera chargé de faire rapport, chaque année, sur la concurrence et la mise en place de services de télécommunications de pointe, à des taux abordables, partout au Canada. Ainsi, le CRTC disposera de l'information nécessaire pour mieux examiner l'effet des mesures réglementaires, et tous les paliers de gouvernement pourront déterminer en connaissance de cause si d'autres politiques ou programmes sont nécessaires pour nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Le gouvernement continue aussi à rechercher des moyens de créer un environnement où les Canadiens peuvent être productifs et compétitifs dans l'économie mondiale du savoir. Cela signifie en partie qu'il faut créer un environnement qui favorise la croissance du commerce électronique en équilibrant d'un côté des considérations relatives à l'économie, à la protection des renseignements personnels, aux droits de la personne et aux valeurs facteurs sociales, et de l'autre, les exigences liées à l'application de la loi et à la sécurité nationale, pour assurer la sécurité du public.

La protection des renseignements personnels est l'une des pierres d'angle du commerce électronique. L'adoption du projet de loi C-6, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* offrira la confiance, la fiabilité et l'assurance qui servent d'assise au commerce électronique. Les consommateurs et les entreprises pourront effectuer leurs transactions en ligne, en sachant que des mesures de protection des renseignements personnels sont en place. Les Canadiens ont demandé à plusieurs reprises la protection des renseignements personnels, et les entreprises prennent de plus en plus conscience du fait qu'il s'agit d'un avantage concurrentiel dans la nouvelle économie de l'information.

La sécurité des communications complète les mesures de protection des renseignements personnels et favorise la confiance à l'égard du commerce électronique. Les techniques de pointe, comme la cryptographie, peuvent offrir un degré élevé de sécurité qui inspirera confiance aux entreprises et aux consommateurs. En octobre 1998, le ministre Manley a annoncé la politique du Canada en matière de cryptographie. Cette politique permet aux Canadiens de créer, d'importer et d'utiliser n'importe quel produit cryptographique, sans exiger la récupération obligatoire des clés ni imposer de régime de permis. La cryptographie permet aux utilisateurs d'authentifier des numéros de carte de crédit, des documents portant une signature électronique, des courriels ou toute autre information stockée dans des ordinateurs ou transmise sur des réseaux comme Internet. Elle protège l'information de nature délicate, comme les communications, les comptes

bancaires, les dossiers médicaux et la propriété intellectuelle. La cryptographie est aussi un outil important de prévention du crime, qui permet faire échec à l'espionnage économique et de protéger les systèmes informatiques qui assurent les services essentiels de communication et de transport et soutiennent d'autres infrastructures importantes au Canada.

Diverses mesures sont nécessaires pour protéger nos infrastructures critiques, particulièrement les réseaux de communication de pointe sur lesquels repose notre économie du savoir. Les technologies de l'information et des communications, comme les pare-feu, les systèmes de détection d'intrusion et les services d'authentification, sont mises au point et appliquées pour protéger les biens des entreprises et les renseignements personnels des consommateurs.

Recommandation 34

Que le gouvernement du Canada : 1) établisse la marque du Canada dans le commerce électronique au niveau national et au niveau international; 2) accélère la transformation de ce secteur au Canada; 3) favorise la création et l'essor d'entreprises de commerce électronique; 4) élargisse le bassin de personnes qualifiées dans le domaine du commerce électronique; 5) accorde une priorité élevée au Gouvernement en ligne; 6) consolide le leadership du Canada au niveau mondial sur le plan de l'élaboration des politiques relatives à Internet.

Réponse

Le gouvernement du Canada est en train de mettre au point le meilleur cadre de commerce électronique du monde. En travaillant avec des partenaires, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, nous créons les conditions les plus favorables au développement rapide du commerce électronique. Grâce à l'adoption du projet de loi C-6, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, un élément essentiel de la Stratégie canadienne sur le commerce électronique, est à l'œuvre. La nouvelle loi et les autres éléments de notre politique-cadre sur le commerce électronique constituent la base qui permettra au commerce électronique de propulser le Canada à l'avant-garde de l'économie numérique mondiale.

C'est maintenant au tour du secteur privé de profiter de cet environnement en développant et en utilisant des produits de pointe permettant d'offrir en ligne de nouveaux services innovateurs. Pour veiller à l'adoption rapide du commerce électronique, le gouvernement doit continuer à s'associer à diverses initiatives du secteur privé pour accélérer au Canada la sensibilisation au commerce électronique, son adoption et l'innovation dans ce domaine, ainsi qu'à soutenir ces initiatives. Les travaux visionnaires de la Table ronde sur les possibilités des affaires électroniques canadiennes, appuyés par le Groupe de travail sur le commerce électronique d'Industrie Canada, illustrent bien ce type d'initiative.

Le gouvernement note que six éléments de la recommandation 34 découlent directement du rapport publié par la Table ronde en janvier 2000, *Pour une progression rapide : Comment faire du Canada un leader dans l'économie sur Internet.* La Table ronde sur les possibilités des

affaires électroniques canadiennes est une initiative pilotée par le secteur privé qui a été créée en 1999 en vue d'élaborer une stratégie pour accélérer la participation du Canada à l'économie sur Internet.

L'Équipe Canada du commerce électronique est chargée de mettre en œuvre cette stratégie comme le prévoit le plan d'action de la Table ronde. Après la publication du rapport *Pour une progression rapide*, les membres de la Table ronde se sont dits prêts à poursuivre dans la même voie pour que les Canadiens comprennent bien l'occasion qui leur est offerte. On a formé en tout six sous-équipes, dirigées par d'importants pdg canadiens, et appuyées par des membres clés de la haute direction d'Industrie Canada et chargées de mettre en œuvre les principales recommandations de la Table ronde :

- Accélération des affaires électroniques (John Wetmore, IBM Canada);
- Marchés financiers (John Eckert, McLean-Watson Capital);
- Investissement international (Robert Greenhill, Bombardier);
- Bassin de talents (Kelvin Ogilvie, Acadia University);
- Image de marque du Canada (Peter Nicholson, BCE Inc.);
- Gouvernement en ligne (J. P. Soublière, Anderson-Soublière).

L'Équipe Canada du commerce électronique est une initiative volontaire du secteur privé à laquelle le secteur public participe pleinement, à titre de partenaire égal. Industrie Canada, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le commerce électronique, offre des services de secrétariat pour appuyer les efforts de la Table ronde à cet égard. Industrie Canada travaille également en étroite collaboration avec la Table ronde à une série d'activités régionales visant à aider les PME canadiennes à comprendre l'impératif des affaires électroniques et à agir. Pour en savoir plus sur l'Équipe Canada du commerce électronique, veuillez consulter son site (**http://e-com.ic.gc.ca**).

En ce qui concerne la partie 5 de la Recommandation 34 (accorde une priorité élevée au Gouvernement en ligne), l'initiative Gouvernement en ligne (GEL) est une importante priorité du gouvernement fédéral et l'un des six piliers du programme Un Canada branché qui positionne le Canada à l'avant-garde de l'économie du savoir. Dans le Discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir toute l'information et les services par voie électronique d'ici 2004. Dans le Budget 2000, 160 millions de dollars ont été mis de côté (80 millions en 2000-2001, 80 millions en 2001-2002) pour financer à l'échelle du gouvernement la mise en œuvre du GEL.

Avec l'initiative GEL, le gouvernement veut utiliser la technologie de l'information pour offrir le meilleur service possible aux citoyens et aux entreprises du Canada. Des organismes fédéraux travaillent ensemble afin de rassembler l'information et les services sur des sites Web intégrés à un guichet unique, en fonction des besoins des clients en prenant en compte les répercussions relatives au contenu et à la culture. En offrant ses services en ligne, le gouvernement stimulera par effet de levier la croissance du commerce électronique et améliorera la situation concurrentielle du Canada dans le marché croissant du commerce électronique.

Les travaux de Ressources naturelles Canada en vue de combiner l'information relative à des activités ministérielles à des données géospatiales au moyen de GéoConnexions, partenariat national conclu entre le fédéral, les provinces et territoires, les secteurs privé et universitaire, pour rendre l'information géospatiale du Canada accessible sur Internet, constituent un exemple de projet GEL de regroupement innovateur. Il s'agit d'une première étape vers un réseau canadien du savoir sur les ressources naturelles, unique au Canada, qui fournit aux intervenants un portail unique d'accès et d'intégration des données, de l'information et du savoir provenant des secteurs canadiens des ressources naturelles, aux paliers fédéral, provincial et privé. Ce projet permettra également aux Canadiens de prendre de meilleures décisions sur la gérance, le développement durable et la diversification économique de leurs ressources naturelles en offrant de l'information scientifique et politique intégrée grâce à un accès en ligne axé sur les clients.

Recommandation 35

Que le gouvernement du Canada stimule les investissements dans l'infrastructure des télécommunications publique et privée, en particulier dans les collectivités et régions éloignées.

Réponse

L'industrie des télécommunications est une industrie hautement capitalistique. En 1999, l'industrie des télécommunications a, à elle seule, investi 6,3 milliards de dollars dans l'économie canadienne, soit 5,1 p. 100 des dépenses en capital investies par tous les secteurs d'activité. Depuis 1987, 65 milliards ont été investis dans les télécommunications, ce qui représente un taux de croissance moyen composé de 4,6 p. 100.

Pour ce qui est du Programme d'accès communautaire (PAC), il s'agit d'une composante essentielle de la stratégie Un Canada branché. Le PAC vise à rendre Internet plus accessible à tous. Grâce au PAC, près de 4 500 centres d'accès communautaire ont été créés jusqu'à maintenant dans les collectivités rurales et éloignées qui comptent entre 400 et 50 000 habitants.

Le programme a été élargi aux collectivités urbaines de plus de 50 000 habitants afin d'assurer un accès Internet général, particulièrement aux Canadiens et aux Canadiennes à faible revenu, défavorisés ou jeunes. L'objectif est de créer 10 000 centres d'accès communautaire d'ici le 31 mars 2001. Le financement des volets rural et urbain du PAC cessera en mars 2001.

Au nombre des autres programmes qui peuvent améliorer la connectivité figurent Rescol, le Programme des ordinateurs pour les écoles et VolNet. Grâce à Rescol et à ses partenaires, toutes les écoles et bibliothèques publiques ont été branchées à Internet en 1999. Rescol élargit maintenant la connectivité pour la faire passer des écoles aux salles de classe. Le Programme des ordinateurs pour les écoles a livré plus de 200 000 ordinateurs aux écoles et aux bibliothèques du Canada. L'objectif du Programme est de livrer 250 000 appareils d'ici la fin du mois de mars 2001. Rescol et le Programme des ordinateurs pour les écoles cesseront tous deux d'être financés à la fin de mars 2001. Grâce à VolNet, le gouvernement prévoit brancher 10 000 organismes bénévoles à Internet d'ici le 31 mars 2001.

Les zones de desserte à coût élevé constituent un autre secteur où il y a eu progrès sur le plan des télécommunications. Le CRTC a examiné de très près les services aux zones de desserte à coût élevé dans le cadre de longues audiences publiques qui se sont amorcées en 1997. Le Conseil a notamment fixé trois objectifs à atteindre au fil du temps : 1) offrir le service aux zones non desservies; 2) améliorer le niveau de service dans les zones mal desservies; 3) maintenir les niveaux de service et veiller à ce que les services actuels ne se dégradent pas en raison de la concurrence.

Reconnaissant que le niveau des services téléphoniques est très élevé partout au Canada, le Conseil a établi un niveau de service de base auquel tous les Canadiens devraient avoir accès. L'objectif fixé à cet égard par le Conseil comprend : 1) un accès à une ligne individuelle à clavier; 2) un accès sans frais à un fournisseur de service Internet; 3) un accès au 911, au service de relais vocal, au service du téléphoniste et à l'interurbain; 4) un exemplaire de l'annuaire téléphonique local.

Les plans d'amélioration du service téléphonique, qui ont déjà été mis en œuvre par les compagnies de téléphone, permettront d'offrir des services modernes à quelque 13 000 Canadiens qui n'ont pas le téléphone et à près de 7 700 Canadiens qui n'ont pas de lignes individuelles. Pour atteindre le reste de la population non desservie ou mal desservie dans les zones de desserte à coût élevé, les compagnies de téléphone ont été priées de soumettre des plans d'amélioration du service. Les petites compagnies de téléphone ont été invitées à soumettre leurs plans pluriannuels avant le 1er mars 2000, et les compagnies membres de Stentor seront invitées à en faire autant au moment de l'examen du régime de plafonnement des prix en 2001.

CHAPITRE 20 — LE SECTEUR DE LA BIOTECHNOLOGIE

Recommandation 36

Que le gouvernement du Canada accroisse le financement de la recherche en santé et en recherche environnementale portant sur les aliments transgéniques et les nouveaux produits pharmaceutiques.

Réponse

Le gouvernement du Canada a pris, pour sa part, d'importants engagements financiers dans le domaine de la recherche, dans les derniers budgets, notamment en ce qui concerne la recherche en biotechnologie. Dans le Budget de 1999, par exemple, il a accordé 55 millions de dollars ur trois ans aux ministères et aux organismes à vocation scientifique dans le but de favoriser la R-D en biotechnologie. Dans le Budget 2000, il a prévu 90 millions sur trois ans en vue de renforcer la capacité scientifique fédérale en matière de réglementation de la biotechnologie, dont des fonds ayant pour objet d'enrichir les connaissances liées aux questions environnementales touchant aux produits de la biotechnologie.

Le gouvernement du Canada a octroyé une subvention unique de 160 millions à Génome Canada afin de contribuer à la création de plates-formes technologiques pour la réalisation des principaux projets de R-D en génomique qui favoriseront la recherche sur les nouveaux produits biopharmaceutiques. Cette subvention sera complétée par 900 millions supplémentaires affectés à l'infrastructure de recherche par l'intermédiaire de la Fondation canadienne pour l'innovation et par les 900 millions prévus pour la mise sur pied de 2 000 chaires de recherche du Canada dont l'objet est de créer une masse critique de chercheurs de classe mondiale.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du lien entre l'environnement et la santé du public canadien. Santé Canada a d'ailleurs lancé récemment des initiatives ayant entre autres pour objet de réglementer le processus d'évaluation environnementale des produits chimiques, des polymères et des produits de la biotechnologie. Le Ministère déploie un effort concerté dans le but d'évaluer les répercussions des produits de la biotechnologie du point de vue du développement durable. Il sait fort bien que la portée et la nature technique de ces initiatives posent des défis de taille sur les plans de l'évaluation des risques, des communications publiques ainsi que du recrutement et du maintien en poste de chercheurs chevronnés.